

Le Financement des Orphelinats aux Frais des Droits des Enfants



Remerciements

Le présent rapport a été documenté et rédigé par Jamie Vernaelde, Chercheuse, et Eugene Guillaume, Directeur du Programme Haïti, a contribué à la recherche. Le rapport a été révisé et édité par Lina Gyllensten, Responsable des recherches et de l'évaluation, Amanda Cox, Chef par intérim pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Nolan Quigley, Responsable Plaidoyer et Campagnes, Martin Punaks, Directeur des Services de formation et de conseils internationaux, Alex Christopoulous, Directeur général adjoint intérimaire, et Georgette Mulheir, Directrice générale. Erika Macarty, Assistante de recherche, a contribué à l'édition, et Louise Tanner, Responsable des communications numériques, a conçu les graphiques et préparé le rapport aux fins de publication.

Lumos aimerait remercier toutes les personnes qui ont apporté leur assistance dans la recherche en Haïti et aux États-Unis, et celles qui ont partagé leur point de vue et leurs analyses avec nous. Nous remercions surtout les enfants, les jeunes personnes et les membres des familles qui nous ont fait part de leurs expériences.

Table des matières

<i>Abréviations</i>	4
Sommaire Exécutif	6
Contexte	10
Les Enfants en Haïti	10
La Crise des Orphelinats d'Haïti	11
Pourquoi Pas les Orphelinats?	13
Soutenir les Orphelinats d'Haïti	16
Les Organisations Confessionnelles dans le Développement International	16
Suivre le Financement Confessionnel Offert aux Orphelinats Haïtiens	17
Profiter du Modèle des Orphelinats	21
Les Abus dans les Orphelinats	23
La Violence Contre les Enfants	24
Le Négligence Grave des Enfants Handicapés	26
Normes de Santé et de Traitement Médical	27
La Traite et la Corruption	29
La Mauvaise Gestion des Fonds	29
La Politique de l'Autruche	30
La Qualité de la Vie Après la Prise en Charge	29
Conclusions	33
Le Manque de Capacités du Gouvernement	33
Possibilité de Réforme de la Prise en Charge	34
Recommandations	36
<i>Annexe 1: DÉFINITIONS CLÉS</i>	40
<i>Annexe 2: MÉTHODES</i>	42
<i>Annexe 3: Les Standards Minima de la Prise en Charge</i>	45

Abréviations

ASP	Prestataire de services d'adoption (Adoption service provider)
BPM	Brigade de Protection des Mineurs
CAFO	Christian Alliance for Orphans (Alliance chrétienne pour les orphelins)
CDC	Centres de prévention et de lutte contre les maladies aux États-Unis
CDPH	Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
CNUDE	Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
CRS	Catholic Relief Services (Service de secours catholique)
ECFA	Conseil évangélique pour la responsabilité financière (Evangelical Council for Financial Accountability)
FBO	Organisation confessionnelle (Faith-based organisation)
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
IBESR	Institut du Bien-Etre Social et de Recherches
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Nations Unies
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies
TDP	Traite des personnes
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

70 millions de dollars provenant de sources de financement international identifiables jusqu'à plus **d'1/3 des orphelinats estimés en Haïti.**



70 MILLIONS DE DOLLARS =

Tous les enfants scolarisés

540 000 enfants d'Haïti pourraient être soutenus pour aller à l'école.

20 000 enfants ne fréquentent pas l'école actuellement en Haïti et de nombreux parents ont des difficultés à payer les frais annuels de 130 dollars pour envoyer leurs enfants à l'école.



70 MILLIONS DE DOLLARS =

Soutien pour les enfants en dehors de la prise en charge familiale

Les 30 000 enfants actuellement dans des orphelinats pourraient tous être réunis avec leur famille ou soutenus dans une prise en charge de remplacement.

Par ailleurs, presque 1/2 des 207 000 enfants de moins de 15 ans qui vivent dans des conditions inacceptables de domesticité d'enfants – les situations de restaveks – pourraient rentrer chez eux et être soutenus au sein de leur famille.

70 MILLIONS DE DOLLARS =



100 x IBESR

Presque 100 fois le budget annuel rapporté de l'agence haïtienne pour la protection de l'enfance.

70 MILLIONS DE DOLLARS =



3 x

Plus de 3 fois le budget annuel du Ministère des Affaires Sociales et du Travail.

70 MILLIONS DE DOLLARS =



1/3 d'aide étrangère à Haïti

L'équivalent de presque **1/3 de toute l'aide étrangère des États-Unis pour Haïti** planifiée pour 2017.

70 MILLIONS DE DOLLARS =



Budget de l'Union Européenne

Presque exactement le budget annuel attribué par l'Union européenne pour Haïti pour 2014-2020, 420 millions d'euros sur six ans, soit 70 millions d'euros par an.

Lumos estime que le montant total du soutien aux orphelinats haïtiens excède 100 millions de dollars annuellement.

Sommaire Exécutif

On estime que 30 000 enfants vivent dans approximativement 750 orphelinats en Haïti, dont la majorité est financée et gérée par le secteur privé. Selon le gouvernement d'Haïti, 80 pour cent des enfants dans les orphelinats ont au moins un parent en vie et presque tous ont d'autres membres de leur famille. La pauvreté, le manque d'accès aux services de base, et le désir d'offrir une éducation poussent les parents et les aidants à placer leurs enfants dans des orphelinats. Avec un appui adéquat, de nombreux enfants pourraient réintégrer une prise en charge familiale et communautaire, et les familles à risque pourraient être renforcées pour prévenir une séparation en premier lieu. Plus de 80 ans de recherches démontrent le préjudice physique, social et psychologique causé aux enfants élevés dans des orphelinats, et le fait que les solutions familiales réduisent le risque d'abus et engendrent de meilleurs résultats pour les enfants.

Haïti connaît maintenant effectivement une crise des « orphelinats » plutôt qu'une crise des « orphelins ». Dans le monde entier, les indicateurs de développement définissent un « orphelin » comme étant un enfant qui a perdu un parent ou les deux. Une confusion par rapport à cette nuance a largement mené à croire que des centaines de milliers d'enfants en Haïti se retrouvent sans parents ni famille qui pourraient s'occuper d'eux.

Pour comprendre la raison pour laquelle les orphelinats continuent de se développer en Haïti et la façon dont ils affectent les enfants, Lumos a mené une enquête sur les modes de financement et les ramifications de la vie en orphelinat sur les enfants élevés entre leurs murs. Lumos a documenté le soutien financier d'un peu plus d'un tiers des orphelinats haïtiens connus, et a trouvé qu'**au moins 70 millions de dollars américains leur ont été accordés chaque année**, essentiellement par des bailleurs de fonds chrétiens de l'Amérique du Nord. Cela signifie que le financement du secteur des orphelinats en Haïti est l'une des formes les plus importantes de tous les types d'aide internationale en Haïti, supérieure à la majorité de l'aide au développement offerte à Haïti par les pays donateurs. Cela signifie également que tout ceci n'est que la pointe de l'iceberg du soutien financier et d'autres formes de soutien pour tous les orphelinats du pays. **Une estimation prudente du financement total des orphelinats haïtiens dépasse 100 millions de dollars par an.**

Cet investissement extraordinaire ne se traduit pas nécessairement par une prise en charge de qualité ni dans l'intérêt supérieur des enfants. En fait, ce qui est fait au nom de la prise en charge coûte souvent très cher aux droits des enfants et à leurs perspectives à long terme en tant qu'adultes autonomes et épanouis. Les orphelinats n'offrent pas une solution viable à long terme pour les enfants. Dans le meilleur des cas, les partisans des orphelinats ne comprennent pas l'impact à long terme de la prise en charge en orphelinat sur le développement de l'enfant et ils ne préparent pas adéquatement les enfants pour leur permettre de réussir lorsqu'ils quittent la prise en charge. Dans le pire des cas, les abus des droits de l'homme sont endémiques dans les orphelinats. Seuls 15 pour cent des orphelinats en Haïti sont enregistrés auprès du gouvernement. On pense que les conditions de vie sont extrêmement néfastes dans au moins 140 de ces établissements, où les enfants sont exposés à un risque grave de violence, d'exploitation, d'abus, de négligence, et à un décès évitable.

Les enfants d'Haïti sont particulièrement vulnérables. Ils représentent la moitié de la population totale du pays, et les familles haïtiennes font face à de nombreuses difficultés. En plus des catastrophes naturelles, les enfants et les familles ont été affectés par des décennies d'instabilité politique et économique, des interventions étrangères récurrentes et des niveaux élevés d'extrême pauvreté. En Haïti, les femmes ont en moyenne cinq enfants, dont elles s'occupent principalement, et elles éprouvent souvent des difficultés à subvenir aux besoins de leurs familles. Un quart des enfants haïtiens ne vivent pas avec leurs parents biologiques. Certains vivent avec leur famille élargie, tandis que d'autres sont placés en dehors de la prise en charge familiale, soit dans des situations de domesticité d'enfants, soit dans les orphelinats.

Bien que l'urgence humanitaire et l'énorme déplacement qui ont suivi le séisme de 2010 aient eu un impact colossal sur les enfants, la réponse de la philanthropie privée n'a pas ciblé de solutions durables pour renforcer les familles et les communautés. À la place, la crise « des orphelins » présumée en conséquence de l'urgence a entraîné une augmentation d'au moins 150 pour cent du nombre d'orphelinats en Haïti. Depuis, ils sont devenus la réponse privilégiée à la vulnérabilité des enfants, et ils portent atteinte aux efforts de création d'un système d'aide sociale et de protection de l'enfance plus larges à l'échelle nationale.

Haïti connaît maintenant effectivement une crise des « orphelinats » plutôt qu'une crise des « orphelins ». Dans le monde entier, les indicateurs de développement définissent un « orphelin » comme étant un enfant qui a perdu un parent ou les deux. Une

confusion par rapport à cette nuance a largement mené à croire que des centaines de milliers d'enfants en Haïti se retrouvent sans parents ni famille qui pourraient s'occuper d'eux. Les observations de Lumos démontrent que les donateurs privés continuent de verser d'immenses ressources dans les orphelinats haïtiens, et qu'un intérêt international par rapport au bénévolat, aux missions, au tourisme, et à d'autres formes de collecte de fonds et de promotion créent un « marché » des orphelinats en Haïti. Ce business d'orphelinats, où les orphelinats sont créés et recrutent des enfants pour lever des dons auprès des étrangers, est de plus en plus reconnu dans le monde comme forme de traite des personnes.

La prolifération incessante des orphelinats et le soutien qui leur est apporté ne cadrent pas avec le plan national du gouvernement d'Haïti pour réduire la dépendance envers la prise en charge en orphelinat et pour éliminer la traite des personnes, ainsi qu'avec les conventions internationales relatives aux droits de l'homme et aux standards conçus pour protéger les enfants. Ils vont également à l'encontre des tendances nationales dans les pays donateurs – les États-Unis, le Canada, l'Australie et de nombreux pays d'Europe ont abandonné les orphelinats à l'échelle nationale il y a des dizaines d'années. En outre, les politiques étrangères des pays donateurs ont aussi abandonné leur soutien aux orphelinats. Le Plan d'action du gouvernement des États-Unis sur les enfants dans l'adversité promeut la prise en charge familiale, mais pas en orphelinat, dans son aide au développement international officiel, et l'Union européenne s'est engagée à mettre fin à la prise en charge institutionnelle en Europe.

Les 70 millions de dollars de financement ne représentent qu'une partie du flux financier identifiable destiné aux orphelinats. D'autres formes de soutien ne sont pas identifiées dans les budgets de programmes et l'information financière. De nombreuses églises aux États-Unis et au Canada ne sont pas contraintes par la loi de rendre compte de leurs finances, et les dons individuels privés, en nature, et autres formes de soutien ne sont pas comptabilisés.

La disponibilité de millions de dollars pour les orphelinats haïtiens et le désir des personnes bien intentionnées d'aider les « orphelins » conduit à l'établissement d'orphelinats en Haïti, purement à des fins lucratives pour certains. Ce rapport démontre le manque de transparence du soutien financier international fourni par les particuliers et les organisations, et le risque élevé de mauvaise gestion des fonds sur le terrain. Il montre un système qui produit des dons élevés qui ne correspondent pas à la qualité de la prise en charge et à l'intérêt supérieur des enfants en Haïti. En raison du manque de diligence raisonnable de la part de certains bailleurs de fonds, d'un contrôle ultérieur inadéquat des projets, et du manque de professionnalisation du personnel qui s'appuie trop sur les bénévoles, on ne peut pas garantir que les ressources parviennent aux enfants ni que les enfants seront en sécurité dans une institution.

Lumos s'est appuyé sur une analyse documentaire des données relatives aux informations fiscales et aux rapports publics des donateurs les plus à jour, ainsi que sur des recherches effectuées sur place entre octobre 2016 et février 2017, y compris des entretiens avec des témoins clés, et des documents relatifs aux opérations de Lumos en Haïti, notamment l'évaluation de 140 enfants réalisée en 2016 dans quatre orphelinats aux côtés de l'agence gouvernementale de protection de l'enfance – l'Institut du Bien-Etre Social et de Recherches, l'IBESR.

Le présent rapport présente un aperçu de ce qui suit : le modèle de soutien offert par les donateurs étrangers aux enfants dans les orphelinats, l'estimation des flux de soutien financier et autre soutien provenant de sources privées confessionnelles, et les résultats pour les enfants. Lumos a documenté l'impact des orphelinats sur les anciens résidents – les enfants et les jeunes adultes qui ont été élevés dès leur plus jeune âge dans des orphelinats ou que l'on a envoyés y vivre temporairement. À l'aide des données probantes du travail de Lumos en Haïti, du gouvernement d'Haïti, des partenaires et d'anciens résidents des maisons d'enfants, la recherche dissipe le mythe que les enfants des orphelinats d'Haïti sont des orphelins. Le rapport souligne la façon dont, dans certains cas, la qualité de la prise en charge dans les orphelinats inclut des pratiques de violences physiques et d'abus sexuels, une négligence grave et des décès évitables. En outre, des données probantes suggèrent une tendance parmi les orphelinats d'Haïti à recruter des enfants et à les éloigner de leur famille. Le rapport démontre également que les enfants élevés dans des orphelinats ont des difficultés à survivre comme adultes autonomes, même s'ils ont reçu des soins de bonne qualité à l'orphelinat.

La recherche réalisée par Lumos s'est concentrée sur le financement des orphelinats d'Haïti pour souligner la volonté énorme et pour la plus grande partie, bien intentionnée, de soutenir les enfants nécessiteux. Compte tenu d'une tradition d'engagement envers les questions relatives aux enfants, la communauté confessionnelle a un rôle important à jouer dans la transformation de la prise en charge. Certaines ONG confessionnelles internationales et locales haïtiennes ont déjà élaboré des programmes pour s'assurer que les enfants sont élevés dans des familles. Ces programmes incluent les placements en famille d'accueil dans des familles haïtiennes, des petits foyers thérapeutiques collectifs pour les enfants en situation de handicap, des programmes pour les enfants qui sortent de situations de domesticité, des programmes de santé maternelle conçus pour ne pas séparer les bébés de leurs mères, et une formation professionnelle pour les jeunes adultes qui quittent les orphelinats, entre autres. Ces options ont beaucoup de potentiel, mais un financement coordonné et stable est nécessaire pour déployer les meilleures pratiques.

Le soutien actuel de la prise en charge en orphelinat pourrait être réorienté efficacement pour offrir un soutien intersectoriel à grande échelle aux familles haïtiennes. Cette réaffectation des plus de 70 millions de dollars attribués jusqu'à présent aux orphelinats pourrait avoir un impact colossal et durable. Les acteurs confessionnels ont le potentiel pour améliorer la vie de centaines de milliers d'enfants vulnérables en Haïti. Leur investissement et leur appui exigent qu'ils comprennent les besoins des familles et des communautés et qu'ils respectent les droits des enfants.

Principales observations

- **Les donateurs confessionnels américains représentent les plus grands bailleurs de fonds pour les orphelinats en Haïti.** 92 pour cent des bailleurs de fonds d'orphelinats venaient des États-Unis, et 90 pour cent étaient des bailleurs de fonds confessionnels.
- **Lumos a identifié au moins 70 millions de dollars dans les budgets annuels rapportés qui provenaient d'ONG étrangères et qui parviennent seulement à un tiers des orphelinats haïtiens.** Cela n'inclut pas non plus le financement que des églises et les congrégations offrent aux orphelinats haïtiens, ni les dons en espèces et en nature, ou autres formes de soutien.
- **La prise en charge en orphelinat n'est pas dans l'intérêt supérieur des enfants.** Même avec la meilleure qualité de prise en charge dans un orphelinat, les jeunes adultes ont des difficultés à vivre de manière autonome quand ils quittent l'institution ; ils sont confrontés au chômage, à une pénurie de logements, et ils n'ont pas souvent les moyens financiers pour finir l'école.
- **Les enfants peuvent être confrontés à un éventail d'abus dans les orphelinats qui enfreignent leurs droits de l'homme,** notamment des violences et une négligence grave, un manque d'accès à la santé, à l'assainissement et à la nutrition, un manque d'accès à l'éducation et, dans quelques cas documentés, des abus sexuels, la traite, et des décès évitables en institution.

Principales recommandations :

Aux donateurs qui donnent actuellement des fonds aux orphelinats ou qui envisagent de le faire : il faudrait

- élaborer des mécanismes de surveillance pour s'assurer que les orphelinats partenaires ne sont pas impliqués dans des pratiques néfastes ou illicites, et que le financement et d'autres types de soutien ne sont pas gérés de manière inadéquate ;
- soutenir la transition des orphelinats vers la prestation de services de proximité pour permettre aux enfants des orphelinats de vivre dans des familles ;
- faire des recherches sur les besoins de la communauté locale ; parler aux experts, et rediriger les fonds vers des programmes de prévention des orphelins, y compris des programmes de préservation de la famille et de développement de la communauté ;
- promouvoir au sein des communautés, et des églises le message que les enfants devraient être dans des familles, non pas dans des orphelinats, et que les fonds pourraient être mieux dépensés pour prévenir la séparation des enfants et de leurs familles.

Aux bénévoles et participants de missions : il faudrait

- s'abstenir de participer au bénévolat à court terme ou à des visites de mission dans les orphelinats, qui sont néfastes pour le développement des enfants ;
- rechercher et trouver une agence de bénévolat éthique qui offre des opportunités dans des programmes de développement de la communauté et de préservation de la famille ;
- toute personne qui est actuellement bénévole dans un orphelinat et qui a des préoccupations concernant des pratiques néfastes devrait considérer d'interrompre son placement et de contacter les autorités pertinentes ou de demander conseil auprès des organisations qui travaillent localement sur la préservation de la famille ou le développement de la communauté.

Aux partenaires multilatéraux et bilatéraux du gouvernement (y compris les Nations Unies, les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, la France et l'Union européenne) : il faudrait

- soutenir le gouvernement d'Haïti pour renforcer la protection de l'enfance et remédier à la traite des enfants de la manière suivante : en s'assurant que les fonds ne servent pas à maintenir ou à créer des orphelinats, et en encourageant les autres donateurs à faire de même ; et investir dans les domaines de la santé, de l'éducation, et dans les services de soutien communautaire ;
- soutenir l'application de la stratégie pour fermer de manière appropriée les orphelinats où règnent les pires conditions ;
- vérifier qu'aucun membre de leur personnel, y compris les gardiens de la paix de MINUSTAH et le personnel opérationnel futur, ne se porte volontaire ou n'investit dans les orphelinats

Au gouvernement d'Haïti : il faudrait

- élaborer un système d'inspection indépendant pour les orphelinats et un système de suivi des enfants institutionnalisés ;
- augmenter le nombre d'assistants sociaux et de familles d'accueil et améliorer leur formation ;
- élargir considérablement le programme de prise en charge en famille d'accueil, notamment en rémunérant les parents d'accueil pour s'assurer que le programme peut être reproduit à grande échelle ;
- donner la priorité à la gratuité des prestations en matière d'éducation et de soins de santé pour tous les enfants ;
- donner la priorité aux enfants qui ont été victimes de la traite et amenés dans les orphelinats dans le cadre de la nouvelle Stratégie de lutte contre la traite.

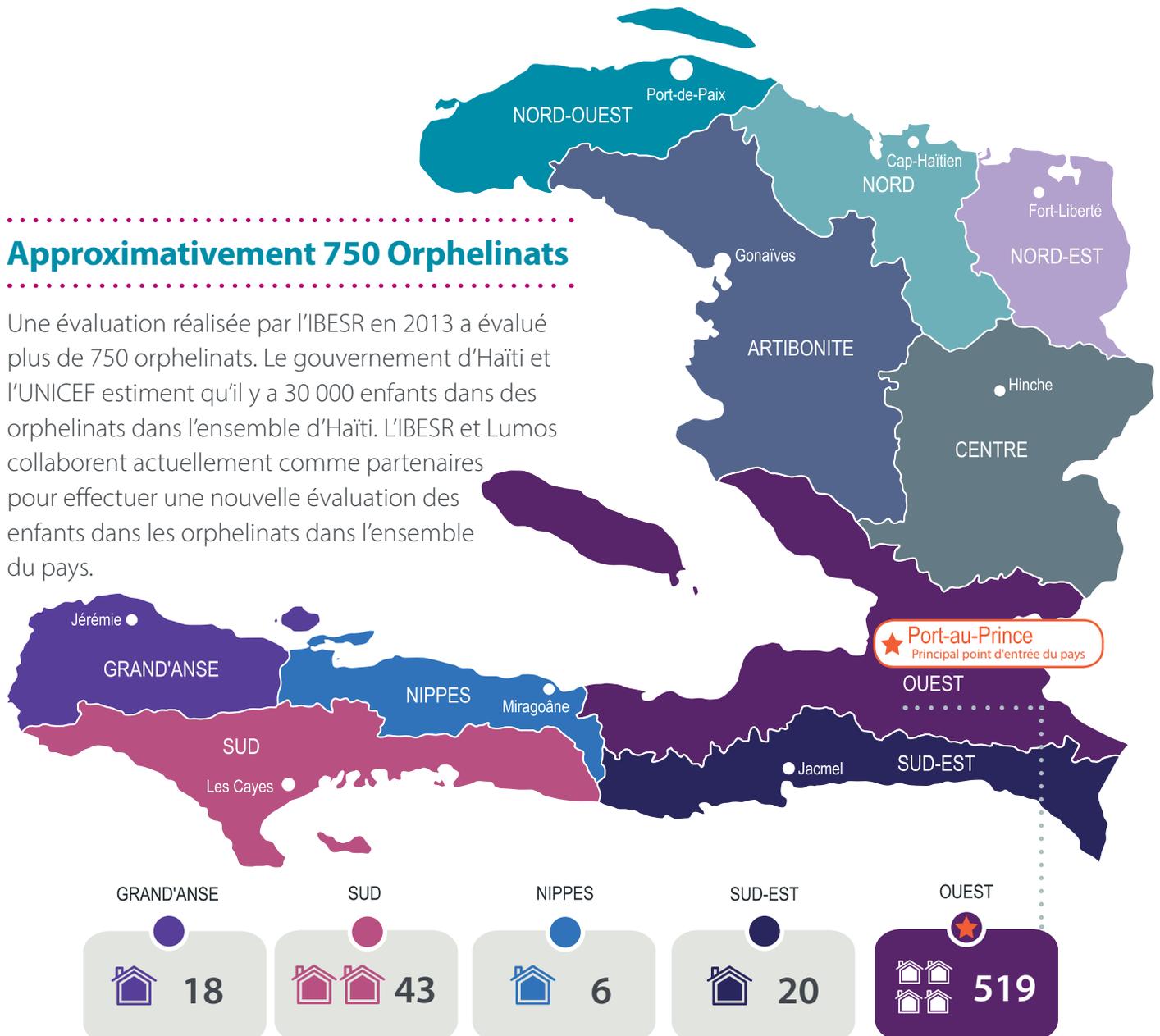
Nombre d'Orphelinats par Département

Une couleur est attribuée à chaque département, qui détaille le nombre estimé d'orphelinats.



Approximativement 750 Orphelinats

Une évaluation réalisée par l'IBESR en 2013 a évalué plus de 750 orphelinats. Le gouvernement d'Haïti et l'UNICEF estiment qu'il y a 30 000 enfants dans des orphelinats dans l'ensemble d'Haïti. L'IBESR et Lumos collaborent actuellement comme partenaires pour effectuer une nouvelle évaluation des enfants dans les orphelinats dans l'ensemble du pays.



Contexte

Les familles haïtiennes sont extrêmement vulnérables. Plus d'un Haïtien sur deux vit avec moins de 2,41 dollars, et un Haïtien sur quatre vit au-dessous du seuil de pauvreté extrême nationale de 1,23 dollars par jour.¹ Environ la moitié de la population n'a pas accès aux services de santé.² Le développement difficile du pays a été exacerbé par une instabilité politique, des interventions étrangères périodiques, et de fréquentes catastrophes naturelles.³ Ces vingt dernières années, l'aide internationale à Haïti a fluctué parallèlement aux événements politiques et aux crises humanitaires. La mauvaise gestion de l'aide au développement et de l'aide humanitaire a contribué considérablement au manque de progrès du pays.⁴

Les enfants en Haïti

Dans le contexte d'une extrême pauvreté et d'une insécurité générale, les enfants d'Haïti sont confrontés à des défis multidimensionnels. Dans une nation de 10,7 millions d'habitants, les enfants de moins de 14 ans représentent 40 pour cent de la population du pays, tandis que tous les moins de 18 ans représentent plus de la moitié de la population totale.⁵ La violence envers les enfants est endémique — plus de 60 pour cent des filles haïtiennes et 57 pour cent des garçons ont fait l'expérience de violences physiques avant l'âge de 18 ans.⁶ Environ 200 000 enfants ne fréquentent pas l'école et la majorité des services de l'éducation existants sont des organismes privés qui demandent des frais que les parents ont du mal à payer.⁷

L'UNICEF a signalé qu'un quart des enfants d'Haïti ne vivent pas avec leurs parents biologiques, ce qui contribue à leur vulnérabilité.⁸ Les enfants qui vivent en dehors des familles sont exposés à un risque accru d'abus, y compris la traite des personnes.⁹ Haïti a été identifié comme pays d'origine, de transit, et de destination pour le travail forcé et le trafic sexuel, les enfants étant impliqués dans la plupart des cas. Selon l'Indice mondial de l'esclavage de 2016, Haïti occupe la huitième place dans le monde pour l'esclavage moderne, dont la traite des personnes est un facteur déterminant.¹⁰ De même, le Département d'État des États-Unis a placé Haïti sur la liste des pays de Niveau 3 — ce qui signifie que c'est l'un des pays qui ont le moins coopéré pour satisfaire les standards minima pour combattre la traite, et qu'il a été frappé de sanctions.¹¹

La séparation des enfants — elle peut mener à des situations de traite et d'autres abus — elle est largement due à la pauvreté qui «est devenue un symptôme des obstacles auxquels les enfants les plus vulnérables d'Haïti sont confrontés

-
- 1 Le produit national brut d'Haïti pour 2015 (PNB) par habitant était de 818 dollars. Banque Mondiale. (2015). Le PNB par habitant (actuellement en dollars américains). <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDPPCAP.CD> [accès le 22 mars 2017]; et la Banque Mondiale. (2014). Investing in People to Fight Poverty in Haiti. (Investir dans l'humain pour combattre la pauvreté en Haïti) <http://documents.worldbank.org/curated/en/222901468029372321/pdf/944300v10REPLA0sment0EN0web0version.pdf> [accès le 28 février 2017] (version française: <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/146301468032155405/pdf/944300v10REPLA0rete00FR0version0web.pdf>).
 - 2 Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). (24 février 2015). Slashing Haiti's maternal and infant death rates, one delivery at a time (Réduire fortement les taux de mortalité maternel et infantile en Haïti, un accouchement à la fois). <http://www.unfpa.org/news/slashing-haiti%E2%80%99s-maternal-and-infant-death-rates-one-delivery-time> [accès le 28 février 2017].
 - 3 Ramachandran, V. & Walz, J. (Mai 2012). Haiti: Where Has All the Money Gone? (Haïti: où est passé tout l'argent?) Centre for Global Development (Centre pour le développement mondiale). https://www.cgdev.org/files/1426185_file_Ramachandran_Walz_haiti_FINAL.pdf [accès le 2 mars 2017].
 - 4 En 1970, l'aide étrangère représentait 70 pour cent des recettes internes d'Haïti. En 2009, l'aide des donateurs bilatéraux et multilatéraux comptait pour approximativement 130 pour cent des recettes internes. Après le séisme, le chiffre est monté en flèche à plus de 400 pour cent en 2011. Bureau de l'envoyé spécial pour Haïti. (Juin 2011). Has Aid Changed? Channeling Assistance to Haiti Before and After the Earthquake. (L'aide a-t-elle changé? Acheminement de l'aide en Haïti avant et après le séisme.) http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/has_aid_changed_en.pdf [accès le 2 mars 2017].
 - 5 Office of the Secretary-General's Special Adviser on Community-Based Medicine & Lessons from Haiti (Bureau du conseiller spécial du Secrétaire général en médecine communautaire et leçons en Haïti). (s. d.) Key Statistics (Statistiques clés). <http://www.lessonsfromhaiti.org/lessons-from-haiti/key-statistics/> [accès le 21 février 2017].
 - 6 Centres pour le contrôle et la prévention des maladies aux États Unis (CDC) et al. (Juin 2014). Violence Against Children in Haiti: Findings from a National Survey 2012 (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti: résultats d'une enquête nationale réalisée en 2012). <https://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/violence-haiti.pdf>, [accès le 21 février 2017], p. 52.
 - 7 88 pour cent des écoles sont privées, et la moitié de toutes les maternelles sont des établissements privés payants. Voir UNICEF. (février 2013). Haiti: Country program document 2013-2016 (Programme de pays 2013-2016). https://www.unicef.org/about/execboard/files/2012-PL30_Haiti_CPD-final_approved-English-2.pdf [accès le 21 février 2017].
 - 8 UNICEF. (2016). UNICEF Annual Report 2015: Haiti (Rapport annuel 2015 de l'UNICEF : Haïti). https://www.unicef.org/about/annualreport/files/Haiti_2015_COAR.pdf [accès le 21 février 2017], p. 5.
 - 9 Kane, J. (2005). Child Trafficking - The People Involved: A synthesis of findings from Albania, Moldova, Romania and Ukraine. (Trafic d'enfants - les personnes impliquées: une synthèse des observations en Albanie, en Moldavie, en Roumanie et en Ukraine.) Bureau international du travail http://www.humantrafficking.org/uploads/publications/ipcc_bal-kana_05.pdf [accès le 23 mars 2017]; et Van Doore, K. (2016). Paper Orphans: Exploring Child Trafficking for the Purpose of Orphanages. (Orphelins de papier: explorer le trafic d'enfants pour les objectifs des orphelinats). International Journal of Children's Rights 24(2).
 - 10 Walk Free Foundation. (2016). The Global Slavery Index (L'Indice mondiale de l'esclavage 2016). <http://assets.globallslaveryindex.org/downloads/Global+Slavery+Index+2016.pdf> [accès le 2 mars 2017].
 - 11 Le Département d'État des États-Unis place chaque pays dans l'un des trois niveaux en fonction de l'étendue des efforts de leurs gouvernements pour respecter les standards minima pour l'élimination de la traite qui figurent dans la loi américaine de 2000 sur la protection des victimes de la traite [Trafficking Victims Protection Act 2000]. Le niveau 3 est le niveau le plus bas, ce qui fait du pays le moins respectueux des standards. U.S. Department of State. (Juin 2016). Trafficking in Persons Report. (Rapport sur la traite des personnes.) <http://www.state.gov/documents/organization/258876.pdf> [accès le 23 mars 2017], pp. 190-192.



Sur le nombre approximatif de 30 000 enfants dans les orphelinats en Haïti, le gouvernement d'Haïti estime que 80 pour cent ont un ou deux parents en vie qui pourraient s'occuper d'eux chez eux ou dans une autre situation familiale avec un soutien adéquat. Quelle que soit la façon dont on perçoit le statut d'orphelin d'un enfant, l'institutionnalisation n'est jamais dans l'intérêt supérieur d'un enfant.

pour accéder à l'éducation et aux services de santé.»¹² Certains enfants vivent avec leur famille élargie. Cependant, les parents placent souvent leurs enfants comme domestiques, connus communément sous le nom de *restavek*. Les parents s'attendent à ce que des familles plus riches s'occupent de leurs enfants et les envoient à l'école en échange d'une aide domestique. Cependant, un rapport de l'UNICEF daté de 2016 a trouvé qu'en fait 70 pour cent des enfants en situation de domesticité ne fréquentent pas l'école et qu'ils vivent et travaillent dans des conditions inacceptables.¹³

Au lieu d'envoyer leurs enfants travailler comme domestiques, d'autres parents placent leurs enfants dans des orphelinats. Ils présumant aussi que l'orphelinat fournira l'accès à des services de santé, d'éducation et sociaux de base.¹⁴ La prise en charge dans les orphelinats est répandue en Haïti. Une enquête gouvernementale réalisée en 2013 a révélé qu'il y a 752 orphelinats connus dans le pays, et que seulement 15 pour cent d'entre eux sont officiellement enregistrés auprès du gouvernement.¹⁵

Les orphelinats sont ancrés en Haïti en partie en raison de confusions concernant le nombre d'enfants orphelins. L'UNICEF a signalé en 2012 que Haïti comptait 430 000 «orphelins».¹⁶ Cependant, la définition attribuée par l'UNICEF d'un «orphelin» contraste avec la notion généralement acceptée dans de nombreux pays qu'un «vrai orphelin» est un enfant qui a perdu ses deux parents.¹⁷ Une confusion par rapport à la nuance que, selon l'UNICEF, un orphelin est un enfant qui a perdu *l'un de ses parents ou les deux*, a conduit «aux réponses qui se concentrent sur la prestation d'une prise en charge pour chaque enfant plutôt que de soutenir les familles et les communautés»¹⁸

Sur le nombre approximatif de 30 000 enfants dans les orphelinats en Haïti, le gouvernement d'Haïti estime que 80 pour cent ont un ou deux parents en vie qui pourraient s'occuper d'eux chez eux ou dans une autre situation familiale avec un soutien adéquat.¹⁹ Quelle que soit la façon dont on perçoit le statut d'orphelin d'un enfant, l'institutionnalisation n'est jamais dans l'intérêt supérieur d'un enfant.

La crise des orphelinats d'Haïti

Le séisme d'une magnitude de 7,0 qui a frappé le 12 janvier 2010 continue d'avoir un impact durable sur la vie de la population d'Haïti et des enfants.²⁰ Un mouvement international énorme et bien compréhensible pour apporter de l'aide aux enfants d'Haïti reposait néanmoins sur l'idée que le nombre d'enfants orphelins avait soudainement explosé.²¹ Les

12 UNICEF (2016). UNICEF Annual Report 2015: (Rapport annuel 2015 de l'UNICEF : Haïti), op. cit., p. 8.

13 Les *restaveks*, ce qui en Créole signifie «reste avec», font partie d'une tradition profondément ancrée en Haïti. En principe, on s'occupe des enfants comme s'ils étaient des membres de la famille et on les inscrit à l'école en échange de petits services. En réalité, les enfants sont souvent forcés de travailler comme domestiques, sans salaire et subissent des abus aux mains de leurs aidants. Une étude récente a trouvé que 407 000 enfants sont engagés dans le travail domestique d'enfants, dont 207 000 sont âgés de moins de 15 ans. Ibid.

14 Dans le monde entier, les enfants vivent dans des orphelinats ou autres formes de prise en charge institutionnelle, en raison de leur pauvreté, d'un handicap, ou du fait qu'ils appartiennent à un groupe marginalisé. On ne connaît pas le nombre d'institutions résidentielles ni le nombre d'enfants qui y vivent. Les estimations varient entre «plus de 2 millions» et 8 millions. Ces chiffres sont souvent communiqués comme sous-estimations, en raison du manque de données de nombreux pays et du grand nombre d'institutions non enregistrées. Voir UNICEF. (Septembre 2009). Progress for Children: A Report Card on Child Protection, Number 8, (Progrès pour les enfants: un bilan de protection de l'enfant numéro 8). https://www.unicef.org/publications/index_50921.html; et Pinheiro, P.S. (2006). World Report on Violence against Children (Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants). Nations Unies Secretary-General's Study on Violence against Children (Étude du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants). [https://www.unicef.org/lac/full_text\(3\).pdf](https://www.unicef.org/lac/full_text(3).pdf).

15 IBESR. (Juin 2013). Annuaire des Maisons d'Enfants en Haïti 2013. <http://www.ibesr.com/fichier/Annuaire%20Corrige%202012-2014%20version%20juillet.pdf> [accédé le 6 octobre 2016].

16 UNICEF. (27 décembre 2013). At a glance: Haiti (Haïti: Vue d'ensemble). https://www.unicef.org/infobycountry/haiti_statistics.html [accédé le 1er mars 2017].

17 UNICEF. (15 juin 2015). Orphans (Orphelins). https://www.unicef.org/media/media_45279.html [accédé le 1er mars 2017].

18 Ibid.

19 Comité des droits de l'enfant. (24 février 2016). Concluding observations on the combined second and third periodic report of Haiti. (Observations finales sur les deuxième et troisième rapports périodiques d'Haïti présentés en un seul document). CRC/C/HTI/CO/2-3. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G16/035/15/PDF/G1603515.pdf?OpenElement> [accédé le 2 mars 2017], p.12.

20 Plus de 200 000 personnes ont été tuées et des milliers de maisons, d'écoles, d'hôpitaux et de structures publiques ont été détruits. Thomson Reuters Foundation. (7 janvier 2015). Haiti earthquake (Séisme en Haïti). <http://news.trust.org/spotlight/Haiti-earthquake-2010> [accédé le 2 mars 2017].

21 Van Doore, K. (5 mai 2014). Earthquake orphans: what Nepal can learn from Haiti. (Orphelins du séisme: ce que le Népal peut apprendre d'Haïti). The Conversation. <http://theconversation.com/earthquake-orphans-what-nepal-can-learn-from-haiti-41165> [accédé le 1er mars 2017].

enfants ont énormément souffert — 1,5 million d'enfants de moins de 18 ans ont été directement ou indirectement touchés par le séisme ; approximativement 720 000 d'entre eux avaient entre 6 et 12 ans.²² Au pic du déplacement de la population à la suite du séisme, environ 2,3 millions de personnes, dont 302 000 enfants, ont quitté leur domicile. Des exemples d'efforts bien intentionnés, mais mal exécutés pour aider les enfants ont fait la une des journaux internationaux. La création en hausse d'orphelinats dans tout le pays n'a pas reçu la même couverture médiatique.

Le gouvernement d'Haïti estime qu'il y avait moins de 300 orphelinats dans le pays avant le séisme.²³ Avec l'évaluation de 2013 effectuée par l'IBESR qui identifiait 752 orphelinats, Haïti a connu une augmentation d'au moins 150 pour cent en trois ans seulement. Sur les 752 institutions, le gouvernement n'en gérait que deux — les autres étaient des organismes financés et gérés par le secteur privé, pour la plupart, par des bailleurs de fonds étrangers.²⁴ Bien que la construction d'un orphelinat soit une réponse courante et bien intentionnée à une catastrophe naturelle, la recherche a démontré que ce n'est pas la meilleure approche pour protéger les enfants et leurs droits.²⁵

Bien que les enfants en Haïti aient été séparés de leurs principaux aidants ou qu'ils les aient perdus, et que certains aient été abandonnés après le séisme, beaucoup ont été accueillis par leur famille élargie.²⁶ Pour d'autres, il fallait du temps pour retrouver la famille et les réunir, et il a fallu une autre prise en charge provisoire pour certains enfants. Pourtant, plus de sept ans après le séisme de janvier 2010, les orphelinats sont devenus une caractéristique du paysage haïtien. Ce phénomène n'est pas unique. Il a également été documenté au Népal après le conflit, où les orphelinats continuent de fonctionner et où ils recueillent plus d'enfants, malgré la fin en 2006 des six ans de guerre civile.²⁷ De même, Haïti a démontré que les orphelinats, une fois établis, prolifèrent bien longtemps après la catastrophe.

Les familles vulnérables ont besoin de soutien pour s'occuper de leurs enfants. Les services peuvent inclure des formations professionnelles ou autres formations pédagogiques, le développement des affaires, une éducation inclusive et un soutien aux familles en situation de handicap, des programmes pour les nouvelles mères ; et d'autres prestations de services médicaux dans les communautés nécessiteuses. Une minorité d'enfants en situation de handicap grave peuvent nécessiter des prestations personnalisées à petite échelle et un soutien supplémentaire pour rester avec leurs familles.

Certains enfants haïtiens, comme certains enfants à travers le monde entier, ne sont pas toujours en sécurité dans leur famille. Bien que les orphelinats ne soient pas la solution, un grand éventail d'alternatives de prise en charge a un rôle à jouer en Haïti. Ces options incluent l'investissement dans la formation et le contrôle des familles d'accueil, ainsi que dans des petits foyers collectifs de grande qualité. Pour respecter les droits et l'intérêt supérieur des enfants, ces petits foyers doivent tenir compte des besoins individuels de chaque enfant et personnaliser leur prestation pour les satisfaire. Ces foyers sont parfois nécessaires pour les enfants plus âgés. Les foyers thérapeutiques peuvent aussi offrir des soins au cas par cas aux enfants issus de situations abusives et de traite, et d'autres peuvent être nécessaires pendant que les enfants attendent d'être réunis avec leur famille, en particulier s'il leur faut des interventions médicales aiguës.

Les exemples de programmes qui précèdent sont tous réalisés actuellement pour soutenir les enfants et familles vulnérables en Haïti, mais à une plus petite échelle que l'offre des orphelinats. Les orphelinats ayant été créés comme système de prise en charge, leur existence même agit davantage comme un facteur d'attraction et un plus grand nombre de parents y placent leurs enfants dans l'espoir qu'ils accèdent aux services de base.²⁸ La pauvreté, même après une catastrophe naturelle et la destruction, ne devrait pas entraver l'unité de la famille. Depuis le séisme, les orphelinats en Haïti sont devenus la norme, non seulement pour la prise en charge des enfants, mais ils sont également comme une solution viable et désirable pour la pauvreté générale pour les familles qui voient peu d'autres options pour accéder à la santé, au gîte et à l'éducation pour leurs enfants.

22 Bureau du conseiller spécial du Secrétaire général en médecine communautaire et leçons en Haïti, op. cit.

24 Entretien de Lumos avec Vanel Benjamin, Chef du travail social, IBESR, Port-Au-Prince, le 16 février 2017.

23 Voir la rubrique ci-dessous sur le Soutien aux orphelinats d'Haïti.

25 Voir Save the Children UK. (2010). *Misguided Kindness; Making the Right Decisions for Children in Emergencies* (Bonté mal informée; prendre les bonnes décisions pour les enfants en situation d'urgence). <http://www.savethechildren.org.uk/resources/online-library/misguided-kindness-making-right-decisions-children-emergencies>.

26 UNICEF. (2010). *Children of Haiti: Milestones and looking forward at six months* (Enfants d'Haïti: étapes marquantes et perspectives à six mois). [https://www.unicef.org/lac/UNICEF_Haiti_-_Six_Months_Report_Final_final_eng\(1\).pdf](https://www.unicef.org/lac/UNICEF_Haiti_-_Six_Months_Report_Final_final_eng(1).pdf) [accédé le 1er mars 2017], p. 13.

27 On pense que plus de 15 000 enfants vivent dans des orphelinats au Népal, et les données suggèrent qu'en fait deux enfants sur trois ne sont pas orphelins. Pour de plus amples renseignements, voir Next Generation Nepal. (2014). *The Paradox of Orphanage Volunteering*. (Le paradoxe du bénévolat en orphelinat). <http://www.nextgenerationnepal.org/File/The-Paradox-of-Orphanage-Volunteering.pdf>.

28 Voir Family for Every Child (une famille pour chaque enfant). (2013). *Protect my Future, Why Child Protection Matters in the Post-2015 Development Agenda*. (Protège mon avenir, pourquoi les questions de protection de l'enfant sont importantes dans l'agenda du développement post-2015). http://www.terredeshommes.org/wp-content/uploads/2013/06/20130322_protect_our_future_summary_document_april_2013.pdf; et Save the Children UK. (2010). *Misguided Kindness* (Bonté mal informée). https://www.savethechildren.org.uk/sites/default/files/docs/Misguided_Kindness_3.pdf.

Pourquoi pas les orphelinats ?

De par leur nature, les orphelinats enfreignent les droits de l'homme fondamentaux des enfants, et le soutien qu'on apporte aux orphelinats d'Haïti va à l'encontre des efforts de protection de l'enfance du gouvernement à l'échelle nationale, de la législation internationale relative aux droits de l'homme, et des meilleures pratiques en matière de développement de l'enfant. Par ailleurs, le financement d'un orphelinat individuel alimente un effort autonome au lieu d'un système de protection de l'enfance plus élargi qui pourrait mieux servir tous les enfants dans les familles et combattre la pauvreté, une cause profonde de la séparation de la famille.

Quels que soient leur milieu social, leur comportement, leurs capacités ou leurs situations personnelles, tous les enfants ont le droit d'accéder à tout leur éventail de droits.²⁹ En vertu du droit international relatif aux droits de l'homme, les enfants ont le droit, dans la mesure du possible, de connaître leur famille biologique et d'être élevés par elle, et de ne pas être séparés de leurs parents.³⁰ Par ailleurs, les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants de l'UNICEF stipulent que : « tous les enfants et tous les jeunes devraient vivre dans un environnement favorable, protecteur et attentionné qui encourage le développement de leur potentiel. Les enfants qui ne bénéficient pas d'une protection parentale suffisante ou qui sont privés de protection parentale sont particulièrement exposés au risque de ne pas bénéficier d'un tel environnement favorable ».³¹ En outre, la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées (CDPH) souligne les droits des enfants handicapés à être élevés dans leur famille et à un accès inclusif dans leur école et dans leurs communautés aux côtés de leurs pairs.³²

La responsabilité d'élever l'enfant incombe au premier chef aux parents. L'État accorde l'aide appropriée aux parents dans l'exercice des responsabilités qui leur incombent.³³ Les enfants ont le droit d'être protégés contre toute forme d'atteintes ou de violence,³⁴ à l'éducation,³⁵ et à bénéficier de soins médicaux adéquats³⁶ et ils devraient jouir de tous ces droits dans un milieu familial. Lorsque leur famille ne peut pas fournir les soins nécessaires, malgré la fourniture d'une aide adéquate par l'État, l'enfant a le droit à une famille de remplacement.³⁷

Les rapports de plusieurs pays démontrent que la prise en charge institutionnelle expose les enfants à un risque accru de violence, d'exploitation, d'abus, et de négligence aux mains du personnel, des responsables du gouvernement, des bénévoles et des visiteurs.³⁸ En Haïti, Lumos a documenté des violations des droits de l'homme dans les orphelinats, y compris des traitements cruels, inhumains ou dégradants, des coups, une négligence flagrante et des décès évitables dans les institutions.³⁹ Par ailleurs, les orphelinats sont des cibles connues pour les adultes à la recherche d'opportunités pour abuser les enfants. De plus, les enfants des orphelinats sont exposés à un risque de traite des personnes.⁴⁰

La majorité des orphelinats sont créés dans les meilleures intentions. Cependant, 80 ans de recherches ont démontré le préjudice considérable causé aux enfants dans les orphelinats, qui sont privés de soins parentaux affectueux, et qui subissent par conséquent un préjudice physique et psychologique toute leur vie.⁴¹ Même en l'absence d'une discipline dure

Les rapports de plusieurs pays démontrent que la prise en charge institutionnelle expose les enfants à un risque accru de violence, d'exploitation, d'abus, et de négligence aux mains du personnel, des responsables du gouvernement, des bénévoles et des visiteurs. En Haïti, Lumos a documenté des violations des droits de l'homme dans les orphelinats, y compris des traitements cruels, inhumains ou dégradants, des coups, une négligence flagrante et des décès évitables dans les institutions.

29 Assemblée générale des Nations Unies. (20 novembre 1989). Convention relative aux droits de l'enfant Nations Unies, Recueil des traités, vol. 1577, ratifié par Haïti en 1995. <http://www.refworld.org/docid/3ae6b38f0.html> [accédé le 22 mars 2017].

30 Ibid, art. 7 et 9.

31 UNICEF. (2009). Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants. A/RES/64/142. http://www.unicef.org/protection/alternative_care_GuidelinesEnglish.pdf. [accédé le 6 octobre 2016] (version en français: <https://www.unicef.org/protection/files/100426-UNGuidelines-French.pdf>).

32 Assemblée générale des Nations Unies. (24 janvier 2007). Convention sur les droits des personnes handicapées. A/RES/61/106, ratifiée par Haïti 2009. <http://www.refworld.org/docid/45f973632.html> [accédé le 22 mars 2017], art. 19. (version en français: <http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>).

33 Ibid, art. 18. En outre, la CNUDE et les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants font appel aux États pour garantir aux familles l'accès aux formes de soutien nécessaire pour exercer leurs responsabilités parentales; UNICEF. (2009). Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants. A/RES/64/142. http://www.unicef.org/protection/alternative_care_GuidelinesEnglish.pdf.

34 Assemblée générale des Nations Unies. (20 novembre 1989), op.cit., art. 19.

35 Ibid, art. 28.

36 Ibid, art. 24.

37 Ibid, art. 20.

38 Pinheiro, P.S. (2006). World Report on Violence against Children (Rapport mondial sur la violence contre les enfants). Nations Unies Secretary-General's Study on Violence against Children (Étude du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants). [https://www.unicef.org/lac/full_text\(3\).pdf](https://www.unicef.org/lac/full_text(3).pdf)[accédé le 16 septembre 2016], p. 175.

39 Voir la rubrique ci-dessous sur les Abus dans les orphelinats.

40 Lumos. (2016). Entrepreneurs d'orphelinats: La traite des enfants invisibles d'Haïti. https://wearelumos.org/sites/default/files/Haiti%20Trafficking%20Report_ENG_web_20EP16.pdf.

41 Berens, A.E. & Nelson, C.A. (2015). The science of early adversity: is there a role for large institutions in the care of vulnerable children? (La science de l'adversité précoce: les grande institutions ont-elles un rôle dans la prise en charge des enfants vulnérables?) The Lancet. [http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(14\)61131-4/abstract](http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(14)61131-4/abstract) [accédé le 6 octobre 2015].

et d'autres abus, les orphelinats, même s'ils sont « comme une famille » et « bien organisés », emploient un personnel et n'offrent pas l'attachement sûr de la vie familiale dont les enfants ont besoin pour s'épanouir. La recherche démontre que les enfants ont besoin de familles pour s'épanouir. Les bébés en particulier ne parviennent pas à se développer normalement sans une interaction individuelle et directe, et l'institutionnalisation a un impact grave sur le développement précoce du cerveau.⁴² Les enfants que l'on retire des orphelinats après l'âge de six mois souffrent souvent de troubles du développement, notamment de retards mentaux et physiques.⁴³ Les conséquences de l'institutionnalisation sont désastreuses. Les effets à long terme de la vie dans les orphelinats peuvent inclure de graves retards développementaux, un handicap, des dommages psychologiques irréversibles, et des taux accrus de troubles de la santé mentale, de participation à un comportement criminel et de suicide.⁴⁴

Les États-Unis ont abandonné les orphelinats à l'échelle nationale au début du 20^e siècle, et créé l'assistance sociale pour soutenir les familles en Amérique.⁴⁵ De même, l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, et de nombreux pays européens ont abandonné les orphelinats nationaux dès les années 1950.⁴⁶ Dans certains cas, l'aide internationale au développement officielle s'est également alignée pour retirer le financement aux orphelinats. L'Union européenne a reconnu le préjudice causé par l'institutionnalisation, et a joué un rôle déterminant dans les efforts déployés pour mettre fin à cette forme de prise en charge en Europe.⁴⁷ De même, le Plan d'action 2012 du gouvernement des États-Unis sur les enfants dans l'adversité s'engage à donner la priorité à la prise en charge familiale, et à réduire le nombre d'enfants pris en charge dans les institutions, et ne soutient pas les orphelinats dans son travail de développement international.⁴⁸

Bien que les pays donateurs aient rejeté la prise en charge en orphelinat, l'exportation du système d'orphelinats se produit encore. Selon un sondage en ligne réalisé par Kidsave en 2012, plus d'un tiers des Américains croient que les orphelinats, s'ils sont bien gérés, peuvent assurer « d'une manière tout à fait satisfaisante » le bien-être général d'un enfant.⁴⁹ Les donateurs et les bénévoles bien intentionnés des États-Unis, du Canada, et de l'Europe, considèrent les orphelinats comme une option viable de prise en charge des enfants haïtiens.

Les situations d'urgence telles que le séisme haïtien de 2010 n'excusent pas le recours aux orphelinats pour la prise en charge des enfants. En fait, à la suite du séisme, la capacité du gouvernement d'Haïti de prendre en charge les enfants « a été encore plus affaiblie, comme les souffrances des enfants pris en charge dans des institutions résidentielles en ont témoigné. Des options insuffisamment réglementées pour une prise en charge de remplacement et pour une prise en charge permanente ont été gravement contestées, tandis que les acteurs de la protection de l'enfance manquaient de ressources et ont été confrontés à d'énormes besoins. »⁵⁰ Les standards minimums de l'UNICEF pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire stipulent que les institutions ou services de prise en charge résidentiels « devraient être pris en considération uniquement comme option de prise en charge de remplacement durant la période la plus courte possible. »⁵¹ Les normes demandent la préservation de l'unité familiale, et de comprendre que les installations de prise en charge résidentielle constituent souvent un facteur d'attraction qui engendre la séparation familiale.

La prolifération des orphelinats en réponse à une « crise des orphelins » haïtiens présumée a créé un système largement non réglementé — une situation dangereuse pour les enfants vulnérables. Moins de 15 pour cent des orphelinats en Haïti sont officiellement enregistrés auprès des autorités.⁵² Le manque d'enregistrement pose des problèmes pour compter le nombre

42 Bucharest Early Intervention Project (Projet d'intervention précoce de Bucarest) (2009). Caring for Orphaned, Abandoned and Maltreated Children (La prise en charge des enfants orphelins, abandonnés et maltraités), 2009. <https://www.crin.org/docs/PPT%20BEIP%20Group> [accédé le 6 octobre 2016].

43 Rutter, M. (1998). Development catch-up, and Deficit, Following Adoption after Severe Global Early Privation. (Rattrapage développemental et déficit, après l'adoption à la suite d'une privation précoce grave générale). <http://journals.cambridge.org/action/display-Abstract?fromPage=online&aid=10487&fileId=S0021963098002236> [accédé le 6 octobre 2016].

44 Assemblée générale des Nations Unies. (2006). Report of the independent expert for the United Nations study on violence against children. (Rapport de l'expert indépendant pour l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants). A/61/299. http://www.unicef.org/violencestudy/reports/SG_violencestudy_en.pdf [accédé le 6 octobre 2016], p.16; et Holm-Hansen, J., Kristofersen, L. B. & Myrvold, T. M. (ed.). (2003). Orphans in Russia (Les orphelins en Russie). NIBR 1, p. 83.

45 Les résultats de la conférence ont fourni la base de l'assistance sociale et des initiatives de renforcement de la famille aux États-Unis, et conclu qu'on « ne devrait pas retirer les enfants de leurs familles, sauf en cas d'urgence et pour des raisons impérieuses et, si nécessaire, les familles pauvres devraient recevoir une aide financière pour soutenir leurs enfants. Les enfants qui devaient être retirés de leur famille devraient être pris en charge par des familles d'accueil. » Hart, H.H., et al (Comité sur les résolutions). (1909). Proceedings of the Conference on the Care of Dependent Children (Actes de conférence sur la prise en charge des enfants dépendants). Washington, DC: U.S. Government Printing Office.

46 The Royal Commission into Institutional Responses to Child Sexual Abuse. (La Commission royale sur les réponses institutionnelles aux abus sexuels des enfants). (s. d.) Findings. (Observations). <https://www.childabuseroyalcommission.gov.au/public-hearings/findings> [accédé le 30 août 2016]; et The Law Commission of Canada (La Commission du droit au Canada). (2000). Restoring Dignity Responding to Child Abuse in Canadian Institutions. (La dignité retrouvée: la réparation des sévices infligés aux enfants dans des établissements canadiens). https://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/inquiries/cornwall/en/hearings/exhibits/Peter_Jaffe/pdf/Restoring_Dignity.pdf [accédé le 30 août 2016].

47 En 2013, l'Union européenne a adopté une réglementation qui interdit effectivement l'utilisation de Fonds structurels européens pour l'entretien, la rénovation et la construction de grands établissements institutionnels résidentiels. Commission européenne (2010), Stratégie européenne sur le handicap 2010-2020. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=URISERV:em0047> [accédé le 12 août 2015], pp. 5-6.

48 United States Government Action Plan on Children in Adversity (Plan d'action du gouvernement des États-Unis pour les enfants dans l'adversité). (Décembre 2012). http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PDACU700.pdf [accédé le 30 août 2016], p. 10.

49 Kidsave, Congressional Coalition on Adoption Institute, et al. (2012). Recherche non publiée archivée à Lumos.

50 UNICEF. (2010). Children of Haiti: Milestones and looking forward at six months (Enfants d'Haïti: jalons et perspective à six mois), op. cit., p. 13.

51 Groupe de travail sur la protection de l'enfance de l'UNICEF. (2012). Minimum Standards for Child Protection in Humanitarian Action. (Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire) http://www.unicef.org/iran/Minimum_standards_for_child_protection_in_humanitarian_action.pdf [accédé le 6 octobre 2016], p. 125. (version en français: <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=5211dc424>, p. 125.

52 IBESR. (Juin 2013). Annuaire des Maisons d'Enfants en Haïti 2013, op. cit.

d'enfants, que le manque ou l'absence de renseignements sur les flux d'admissions des enfants dans les orphelinats et leur sortie ne font qu'exacerber.⁵³ Ceci signifie également que les mécanismes de sauvegarde des enfants sont non existants : l'accès aux enfants dépend entièrement des orphelinats ; les réglementations sont au cas par cas, et le personnel, les étrangers et les bénévoles qui travaillent ou visitent et, dans certains cas, qui vivent dans les locaux, ne sont soumis à aucune vérification d'antécédents. Ces exigences seraient de norme pour la prise en charge des enfants dans les pays donateurs.

Les autorités haïtiennes ont fait des avancées considérables pour améliorer le cadre politique et législatif relatif à la protection de l'enfance, l'institutionnalisation, et la traite.⁵⁴ En tant qu'agence de protection de l'enfance du gouvernement d'Haïti, l'IBESR a un rôle déterminant pour l'application du droit international relatif aux droits de l'homme auquel l'État est partie. Cela inclut la CNUDE, la CDPH, et la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (la Convention de La Haye). Par ailleurs, Haïti dispose d'une législation nationale pour la protection des enfants, notamment le droit national haïtien sur l'adoption, la loi sur la paternité, la maternité et la filiation, et la nouvelle loi sur la lutte contre la traite des personnes.⁵⁵ En 2015, l'IBESR a adopté une stratégie 2016-2018 pour la protection de l'enfant et le travail social, visant à réglementer et à réduire la dépendance envers la prise en charge en orphelinat pour s'assurer que les enfants peuvent être élevés dans des familles.

La capacité pour surveiller adéquatement plus de 750 orphelinats dans l'ensemble du pays et enquêter sur les abus et les allégations de traite des personnes est très limitée. Selon l'IBESR, son budget annuel est inférieur à 750 000 dollars et l'agence souffre d'un manque de capacité pour réaliser son mandat.⁵⁶ L'accent sur la prise en charge des enfants dans un cadre institutionnel a détourné des efforts nationaux pour protéger les enfants et trouver des moyens de les soutenir dans des milieux familiaux et communautaires.

Le phénomène d'orphelinat en Haïti doit être examiné et évalué d'un œil critique par tous les acteurs concernés, notamment les bailleurs de fonds étrangers, tout particulièrement parce que les catastrophes naturelles dévastatrices continueront de frapper, comme on l'a vu avec l'ouragan Matthew en début octobre 2016. Pour respecter les droits des enfants de manière satisfaisante et respecter la politique nationale d'Haïti et le droit international sur les droits de l'homme, les donateurs et les bénévoles devraient réorienter le soutien considérable qu'ils fournissent aux orphelinats vers de meilleures solutions de prise en charge de remplacement pour les enfants et pour soutenir les familles haïtiennes.

Points clés :

- Les enfants en Haïti sont confrontés à des défis multidimensionnels en raison de la pauvreté et de l'insécurité, et un quart des enfants d'Haïti ne vivent pas avec leurs parents biologiques.
- On estime qu'il y a 30 000 enfants dans 752 orphelinats en Haïti, et que 80 pour cent d'entre eux ont un parent en vie ou les deux.
- Les orphelinats ont augmenté au moins de 150 pour cent en trois ans à la suite du séisme de 2010 — deux seulement sont gérés par le gouvernement d'Haïti, le reste est financé et géré par le secteur privé.
- En 2015, l'IBESR a adopté une nouvelle stratégie 2016-2018 pour réglementer et réduire la dépendance envers la prise en charge en orphelinat pour s'assurer que les enfants peuvent être élevés dans des familles conformément aux normes internationales relatives à la prise en charge de remplacement et aux meilleures pratiques.
- Les orphelinats enfreignent les droits de l'homme fondamentaux des enfants, et le soutien dont les orphelinats d'Haïti bénéficient va à l'encontre des efforts du gouvernement à l'échelle nationale pour protéger les enfants, de la législation internationale relative aux droits de l'homme, et des meilleures pratiques en matière de développement de l'enfant. Les orphelinats sont emblématiques des solutions à court terme aux problèmes socio-économiques complexes en Haïti, et alimentent un système qui profite des enfants et des familles vulnérables.
- Malgré les préjudices connus que la prise en charge institutionnelle cause au développement de l'enfant, les risques d'abus, et son association avec la traite des personnes, les donateurs et les bénévoles bien attentionnés des États-Unis, du Canada et d'Europe continuent de considérer les orphelinats comme des options viables pour la prise en charge des enfants d'Haïti. Un bon nombre de ces pays donateurs n'ont plus recours aux orphelinats sur leur territoire, et le gouvernement des États-Unis et l'Union européenne ont adopté des politiques qui promeuvent la prise en charge dans un milieu familial, pas dans des orphelinats, dans leur aide au développement internationale officielle.

53 Ibid.

54 La réglementation des orphelinats a été traditionnellement dictée par le Décret-loi amendé du 22 décembre 1971, qui régit le fonctionnement des orphelinats. Les droits des enfants en Haïti sont également protégés en vertu de la législation nationale suivante: La Constitution amendée de 1987 de la République d'Haïti, le Code civil haïtien, le Code de procédure civile haïtien, le Code pénal haïtien, le Décret-loi de 1973 sur les actes de naissance et régissant les maisons d'enfants, le Décret du 4 avril 1974 sur l'adoption, le Décret du 4 novembre 1983 sur le Ministère des Affaires sociales, et la loi du 15 mai 2003 contre toutes formes d'abus, de violence et de traitement inhumain des enfants. Voir la loi révisée sur l'adoption, IBESR. (Novembre 2012). Mesures d'application des articles 125 et 126 du Décret du 4 novembre 1983: Procédure administrative d'adoption. <https://www.bj.admin.ch/dam/data/bj/gesellschaft/adoption/herkunftslander/ld-haiti-prozedere-f.pdf> [accédé le 22 mars 2017].

55 UNICEF. (2016). UNICEF Annual Report 2015: Haiti (Rapport annuel 2015 l'UNICEF: Haïti), op. cit.

56 AlterPresse. (10 juin 2014). Droits humains: Plus de 600 maisons d'enfants en dehors des normes réglementaires en Haïti. http://www.alterpresse.org/spip.php?article16572#.WLdsa_krLIV [accédé le 21 février 2017].

Soutenir les Orphelinats d'Haïti

Les organisations confessionnelles dans le développement international

Le soutien religieux des États-Unis pour Haïti est important et il reflète une tradition de secours humanitaire et d'aide au développement international. Haïti, pays chrétien aux racines catholiques romaines, à proximité physique avec les États-Unis, est une destination pour l'évangélisme et la mission. Selon Catholic Relief Services (Services de Secours Catholique, CRS), environ 500 paroisses catholiques américaines sont liées avec leurs homologues en Haïti.⁵⁷ Ce jumelage de paroisses fournit de l'argent, des ressources, ou des bénévoles pour des projets liés à l'église.

Dans le monde entier, on sait que des particuliers et des organisations confessionnelles contribuent des ressources substantielles — pas uniquement en termes de finances, mais également des ressources techniques, humaines, et des dons en nature — pour remédier à la pauvreté, ainsi que pour la prestation de soins de santé et les secours d'urgence.⁵⁸ On estime que des groupes affiliés au Conseil œcuménique des églises ont mobilisé plus d'un milliard de dollars par an pour le secours et le développement internationaux au début des années 2000, et que les membres de Caritas internationalis ont mobilisé au moins le même montant dans plus de 162 pays.⁵⁹ Ces sommes reflètent les efforts des organisations à grande adhésion et n'incluent pas les fonds levés localement — tels que les collectes dans les églises — ni les nombreux autres groupes religieux non affiliés et les dons d'origine religieuse aux organisations laïques.⁶⁰

Les gouvernements et les organisations financières mondiales soutiennent les organismes de développement confessionnels en tant que partenaires dans les activités de développement et de secours humanitaire. Les organisations confessionnelles, les églises et les congrégations sont les mieux placées comme « partenaires cruciaux et efficaces dans les efforts internationaux de réduction de la pauvreté. Leur proximité présumée avec les communautés pauvres et la grande motivation de leur personnel et de leurs bénévoles les rendent indispensables. »⁶¹

La générosité des simples citoyens du monde entier pour répondre au séisme de 2010 a été sans précédent. Les Américains ont contribué 1,4 milliard de dollars pour les efforts de secours et de redressement dans la première année après la catastrophe.⁶² Bien que les communautés confessionnelles ne soient pas à l'origine de tout le secours en réponse au séisme, la réponse confessionnelle venait en partie des catholiques américains qui ont donné en un seul week-end plus de 85 millions de dollars aux efforts de secours après le séisme.⁶³ Il est probable qu'autant de millions non identifiés soient provenus d'autres dénominations.

Il n'est pas surprenant que de nombreux donateurs aux orphelinats en Haïti soient chrétiens, en raison des principes de base de leur foi et de leurs engagements à soutenir les populations vulnérables — « à visiter les orphelins et des veuves dans leur affliction » Jacques 1, 27.⁶⁴ On perçoit encore les orphelinats comme une option viable pour soutenir les enfants vulnérables. Cependant, un certain nombre d'organisations chrétiennes — notamment ACCI Missions and Relief, Bethany Global, CRS, et l'Initiative Faith to Action, entre autres — promeuvent la préservation de la famille et la prévention des orphelins au travers de leur interprétation des Écritures. Dans son manuel sur la protection des enfants dans les missions à court terme, l'ACCI présente que « chaque enfant mérite la possibilité d'être élevé dans une famille affectueuse et permanente ; « Dieu place ceux qui sont seuls dans les familles » Psaume 68, 6. »⁶⁵

Cette enquête souligne l'énorme volonté, et, en grande mesure, la volonté bien intentionnée, de soutenir les enfants nécessiteux, et suggère la possibilité de transformer ce financement pour de meilleurs résultats pour les enfants. Avec un

57 Catholic Relief Services. (Octobre 2014). Twinning in the Best Interest of Children: Promoting Family Life, Not Orphanages. (Le jumelage dans l'intérêt supérieur des enfants; promouvoir la vie familiale, pas les orphelinats). <http://ovcsupport.org/wp-content/uploads/2016/11/CRS-Twinning-Child-Protection-Documents-Final.pdf> [accédé le 31 mars 2017].

58 Hudson Institute. (2013). The Index of Global Philanthropy and Remittances, With a Special Report on Emerging Economies. (L'indice mondial de la générosité, avec un rapport spécial sur les économies émergentes) http://www.hudson.org/content/researchattachments/attachment/1229/2013_indexof_global_philanthropyand_remittances.pdf [accédé le 1er février 2017].

59 Il y a de fortes différences dans le monde des organisations chrétiennes – en particulier parmi les traditions catholiques et les traditions protestantes. Il existe une séparation entre les acteurs religieux qui se considèrent comme offrant « une aide et une évangélisation et deux qui, en tant que principaux groupes évangéliques, voient leur travail humanitaire comme faisant partie intégrale de leurs activités missionnaires. » Heist, D. et Cnaan, R.A. (25 février 2016). Faith-Based International Development Work: A Review. (Travail de développement international confessionnel : une revue.) Religions. <http://www.mdpi.com/2077-1444/7/3/19> [accédé le 1er février 2017], p.13.

60 Ibid, p.13.

61 Ibid.

62 Les Nations Unies ont alloué plus de 13 milliards de dollars pour le secours après le séisme jusqu'en 2020, et Haïti a reçu plus de 9 milliards de dollars de dons publics et privés pour le secours à la suite du séisme. Ramachandran, V. & Walz, J. (14 janvier 2013). Haiti's earthquake generated a \$9bn response – where did the money go? (Le séisme d'Haïti a généré une réponse de 9 milliards de dollars - où est passé l'argent?) The Guardian. <https://www.theguardian.com/global-development/poverty-matters/2013/jan/14/haiti-earthquake-where-did-money-go> [accédé le 2 mars 2017].

63 Conférence américaine des évêques catholiques. (Janvier 2014). Current Situation in Haiti After the 2010 Earthquake. (Situation actuelle en Haïti après le séisme de 2010). <http://www.usccb.org/catholic-giving/opportunities-for-giving/latin-america/reconstruction-of-the-church-in-haiti.cfm> [accédé le 2 mars 2017].

64 The New Oxford Annotated Bible. (Bible annotée). (2007). Coogan, M.D (ed). New York: Oxford University Press, Jacques 1, 27.

65 ACCI Mission and Relief. (2016). Protecting Children in Short-Term Missions. (Protection des enfants dans les missions à court terme) <http://www.bettercarenetwork.org/sites/default/files/Protecting%20Children%20in%20Short%20Term%20Missions.pdf> [accédé le 9 mai 2017], p. 31.

effort concerté et une sensibilisation, les bailleurs de fonds confessionnels et les autres acteurs religieux pourraient soutenir plus efficacement et dans une plus grande sécurité les enfants au sein de leurs familles que le modèle des orphelinats. Compte tenu d'une tradition d'engagement envers les questions relatives aux enfants, l'impact d'un changement du soutien confessionnel envers la prise en charge de remplacement pourrait être immense et durable.

Suivre le financement confessionnel offert aux orphelinats haïtiens

Les données mondiales sur les montants et les attributions des contributions offerts par des groupes confessionnels aux développement international en général sont limitées. Le Conseil évangélique pour la responsabilité financière (ECFA) a trouvé dans son rapport annuel de 2016 que l'argent liquide donné par ses membres aux « maisons d'enfants et à la prise en charge des orphelins » a augmenté de plus de 11 pour cent depuis l'année précédente, bien que d'autres données ventilées ne soient pas disponibles.⁶⁶ Pour les églises catholiques, le CRS estime que des montants considérables du soutien des paroisses jumelées sont orientés vers les enfants dans les orphelinats, bien que les montants ne soient pas précisés.⁶⁷ On ne connaît pas d'enquête semblable pour les églises protestantes. Il est extrêmement difficile de suivre le financement de ces sources puisque les types de bailleurs de fonds varient énormément, ainsi que leurs responsabilités à l'égard des rapports financiers, quand ils en ont.⁶⁸

Pour estimer l'envergure du financement international pour les orphelinats haïtiens, Lumos a examiné les informations fiscales les plus récentes et les rapports publics des bailleurs de fonds des orphelinats pour les exercices fiscaux les plus récents. Ce processus s'est prouvé difficile, car les données financières sont enregistrées et rapportées de différentes façons, ou, dans le cas de certains particuliers et groupes, ne sont pas rapportées du tout. Les données varient également beaucoup par rapport aux exigences de rapport financier des différents pays, et peu d'organisations indiquaient clairement les sommes consacrées aux orphelinats par rapport aux autres programmes, qui peuvent inclure la santé de proximité, l'éducation, et la nutrition, entre autres.⁶⁹

Lumos a pu identifier 260 bailleurs de fonds qui soutenaient des projets dans plus de 280 orphelinats en Haïti avec au moins 70 millions de dollars par an. Lumos a trouvé que 92 pour cent des bailleurs de fonds venaient des États-Unis et que 90 pour cent de tous les bailleurs de fonds des orphelinats s'identifiaient comme étant confessionnels, de dénomination protestante ou catholique.⁷⁰ Des organisations du Canada, du Royaume-Uni, et de France ont également été identifiées, bien que leur soutien ait été considérablement plus modeste.

Cette estimation de 70 millions de dollars indique que le financement chrétien, nord-américain des orphelinats est l'une des formes les plus importantes d'aide au développement étranger à Haïti. Dans l'ensemble, le gouvernement des États-Unis fournit la plus grande quantité d'aide au développement et humanitaire à Haïti, bien que l'aide ait été considérablement réduite ces dernières années. Depuis le séisme de 2010, l'aide des États-Unis en Haïti cible le redressement à long terme, la création d'emplois, l'accès aux services de base (y compris la santé et l'éducation), le renforcement des capacités gouvernementales, la sécurité alimentaire et d'autres programmes de développement visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir la croissance économique.⁷¹ **Les 70 millions de dollars de financement privé accordé aux orphelinats haïtiens représentent presque un tiers de toute l'aide étrangère officielle des États-Unis à Haïti prévue pour 2017.**⁷² L'estimation rivalise en comparaison avec le total annuel d'aide au développement attribué pour Haïti par la Commission européenne — une aide qui soutient également un grand éventail de programmes et de bénéficiaires.⁷³ Il représente presque 100 fois le budget annuel de l'IBESR⁷⁴ et plus de trois fois le budget annuel du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) d'Haïti.⁷⁵

Les montants du financement que des bailleurs de fonds accordent aux orphelinats, et leur implication dans les orphelinats qu'ils soutiennent varie grandement. Lumos a identifié des projets d'orphelinats qui variaient énormément selon le bailleur de

66 La « prise en charge des orphelins » couvre un éventail d'activités allant du renforcement de la famille au soutien aux orphelinats. Les données de l'ECFA ne sont pas ventilées entre « les maisons d'enfants » et les orphelinats, ni par pays. ECFA. (17 janvier 2017). Christian Investment in Orphan Care and Adoption Continues to Climb Dramatically. (L'investissement chrétien dans la prise en charge des orphelins et l'adoption continue de grimper de manière dramatique). <http://www.ecfa.org/Content/Christian-Investment-in-Orphan-Care-and-Adoption-Continues-to-Climb-Dramatically> [accédé le 20 avril 2017].

67 CRS. (Octobre 2014). Twinning in the Best Interest of Children (Le jumelage dans l'intérêt supérieur des enfants), op. cit.

68 Hudson Institute. (2013). The Index of Global Philanthropy and Remittances (L'Indice de la générosité mondiale), op. cit.

69 Pour de plus amples informations sur les méthodes utilisées dans le présent rapport et les données quantitatives, veuillez consulter l'Annexe 2.

70 Données 2016 archivées à Lumos.

71 Département d'État des États-Unis. (mars 2017). U.S. Relations with Haiti. Bureau of Western Hemisphere Affairs, Factsheet. (Relations des États-Unis avec Haïti, Bureau des affaires de l'hémisphère occidental, Fiche d'information). <https://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/1982.htm> [accédé le 23 mai 2017].

72 218 050 000 de dollars d'aide étrangère américaine prévue pour 2017, presque la moitié de ce qu'elle était en 2015. Foreignassistance.gov. (2016). <http://beta.foreignassistance.gov/explore/country/Haiti> [accédé le 23 mars 2017].

73 Pour 2014-2020, la Commission a attribué 420 millions d'euros, soit 70 millions d'euros par an. Commission européenne. (7 février 2017). The European Commission adds €35 million to its post Hurricane Matthew Support (La Commission européenne ajoute 35 millions d'euros à son soutien post-ouragan Matthew). http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-229_en.htm [accédé le 30 mars 2017].

74 Le budget annuel de l'IBESR est de 750 000 dollars. AlterPresse. (10 juin 2014). Droits humains: Plus de 600 maisons d'enfants en dehors des normes réglementaires en Haïti, op. cit.

75 Le budget alloué au Ministère des Affaires Sociales et du Travail, (MAST) pour 2016-2017 était de 1,5 gourdes, soit 21 millions de dollars. Haiti Libre. (4 août 2016). Haiti - Economy: Overview of budget allocations (2016-2017). (Haïti - Économie: Aperçu des attributions budgétaires 2016-2017). <http://www.haitilibre.com/en/news-18226-haiti-economy-overview-of-budget-allocations-2016-2017.html> [accédé le 22 mars 2017].

fonds — allant d'un minimum de 1000 dollars annuels de dons jusqu'à une somme extrême de 34 millions de dollars annuels. Bien que Lumos ait identifié 260 bailleurs de fonds pour 280 orphelinats, seuls 176 bailleurs de fonds avaient des données budgétaires disponibles ventilées par projet — les autres 32 pour cent des budgets n'étaient pas détaillés et ne figurent pas dans les 70 millions de dollars identifiés.⁷⁶

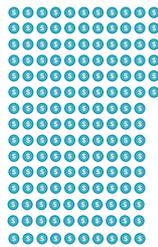
Par ailleurs, les ONG enregistrées n'ont pas toutes publié leurs dernières données financières comme l'exige le droit fiscal,⁷⁷ pendant que d'autres entités confessionnelles — des églises ou autres organes confessionnels et des milliers de congrégations et de communautés confessionnelles engagées dans la mission et le ministère haïtien — ne sont pas tenues de soumettre de données financières annuelles. Lumos a identifié des mécanismes de financement supplémentaires potentiels pour les orphelinats, y compris des dons en nature, des transferts d'espèces, des missions, des jumelages d'églises, entre autres, bien qu'on ne puisse pas prédire les montants en dollars vu que leur quantité est inconnue. Une variété de méthodes innovantes utilisant les réseaux sociaux, y compris le crowdfunding, peuvent aussi lever directement des fonds pour les orphelinats ou pour permettre aux participants de

Une ventilation du financement connu des orphelinats haïtiens inclut :

\$ Les Sources de Financement International Identifiées

Déclarations fiscales et autres rapports publics des organisations enregistrées, y compris les ONG, les organisations confessionnelles et les fondations.

19 MILLIONS



Les 155 plus petites sources de financement représentent moins de 19 millions de dollars de soutien aux orphelinats, seulement 27 pour cent du soutien total identifié : 55 bailleurs de fonds de moins de 50 000 dollars ; 63 bailleurs de fonds entre 50 000 et 200 000 dollars, et 37 bailleurs de fonds entre 200 000 et 500 000 dollars.

10 MILLIONS



Seize bailleurs de fonds avaient des projets d'orphelinats annuels allant de 500 000 dollars à 1 million de dollars, pour un total de plus de 10 millions de dollars.

7 MILLIONS

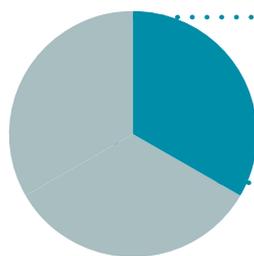


Cinq bailleurs de fonds attribuent annuellement entre 1 et 2 millions de dollars à des projets, ce qui représente presque 7 millions de dollars.

34 MILLIONS



Un parrain important représentait 34 millions de dollars de soutien aux orphelinats.



70 millions de dollars pour 1/3 des orphelinats en Haïti.

76 Données 2016 archivées à Lumos

77 Quatre bailleurs de fonds américains de six orphelinats ne disposaient pas d'informations fiscales pour les trois dernières années malgré leur enregistrement à jour aux États-Unis et des sites internet opérationnels avec des collectes de fonds. Données 2016 archivées à Lumos.

\$ Sources Connues, Quantités Inconnues

Les ONG enregistrées n'ont pas toutes publié leurs dernières données financières comme l'exige le droit fiscal. D'autres entités confessionnelles — des églises ou autres organes confessionnels et des milliers de congrégations et de communautés confessionnelles engagées dans la mission et le ministère haïtien — ne sont pas tenues de soumettre de données financières annuelles. Lumos a identifié des mécanismes de financement supplémentaires potentiels pour les orphelinats, y compris des dons en nature, des transferts d'espèces, des missions, des jumelages d'églises, entre autres, bien qu'on ne puisse pas prédire les montants en dollars vu que leur quantité est inconnue.

Ces sources incluent :



Dons sur Internet par l'intermédiaire de petites entités qui ne soumettent pas de rapport sur leurs finances (et ne sont pas des ONG enregistrées).

Dons en nature, comme signalé dans les entrevues et constaté sur place par Lumos, y compris nourriture, vêtements, jouets, couvertures, appareils, et même des véhicules et du matériel de construction.



Soutien par les églises catholiques étrangères (américaines, canadiennes et européennes) par le biais de programmes de jumelage – et soutien connexe.

Des données probantes sur des dons en nature des bénévoles, touristes, parents adoptifs prospectifs, et participants à des missions au personnel des orphelinats sont ressorties des entrevues de Lumos.



Fonds renvoyés par la diaspora haïtienne aux États-Unis, des régions de la Floride et de New York en particulier.

Soutien par des organisations confessionnelles d'Haïti et autres acteurs locaux, y compris pasteurs et congrégations d'Haïti, qui financent et gèrent des orphelinats, et lèvent des dons non identifiés.



Événements (événements paroissiaux, collectes de fonds dans les écoles, concerts, ventes de gâteaux, etc.) qui ont levé des dons et des virements électroniques non identifiés aux orphelinats.



\$ Autres Sources de Financement

Il y a également une variété de méthodes innovantes pour soutenir les orphelinats qui lèvent des fonds directement ou où des participants de missions et des bénévoles se rendent dans des orphelinats haïtiens :



Une recherche effectuée avec les termes « **orphelinat** » et « **Haïti** » sur **Amazon Smile**, a fourni 209 réponses d'organisations en Haïti qu'un acheteur pourrait sélectionner pour son don caritatif.



Autres plateformes de crowdfunding que les utilisateurs créent pour financer leurs projets. Beaucoup d'entre eux concernaient des missions auto-approvisionnées pour faire du bénévolat auprès d'orphelinats haïtiens.

Une recherche de références aux termes « **orphelinat** » et « **Haïti** » a inclut :

GoFundMe: 3223 projets

Crowdrise: 1029 résultats, avec 5 « événements », 24 « collecteurs de fonds » et 1000 « œuvres caritatives »

Global Giving: 68 projets

Les aspects inconnus et non identifiables de ce soutien financier sont profondément inquiétants, car il est destiné à la prise en charge d'enfants, qui, dans les contextes d'autres pays, serait rigoureusement supervisée pour garantir la sécurité des enfants, des résultats optimaux et une utilisation efficace des fonds.

missions et aux bénévoles de se rendre dans des orphelinats d'Haïti. De cette façon, cette nouvelle forme de collecte de fonds basée sur l'internet contourne les voies traditionnelles de financement qui exigeraient une plus grande supervision et une plus grande responsabilité.

Un recoupement est probable entre les différents mécanismes de financement. Le financement des organisations confessionnelles établies (Faith-based organizations, FBO), d'autres formes de soutien, et de nouveaux mécanismes de financement suggèrent tous que les orphelinats restent une préférence pour la philanthropie confessionnelle américaine, et Haïti reste un pays qu'ils souhaitent soutenir.

Bien qu'ils représentent la plus grande majorité, les acteurs confessionnels ne sont pas les seuls à soutenir et à financer les orphelinats en Haïti. Un exemple de février 2015 décrit comment un contingent de policiers canadiens déployés pour une mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) a soutenu un orphelinat pendant des années — un cas troublant vu le travail que MINUSTAH a accompli sur la protection de l'enfance dans le passé et le travail que l'UNICEF accomplit actuellement en Haïti pour prévenir l'institutionnalisation.⁷⁸ De plus, Lumos a identifié des ONG et des particuliers non confessionnels, y compris des célébrités, qui soutiennent des orphelinats en Haïti. Cependant, leur implication n'était tout simplement pas à la mesure du soutien des communautés protestantes et catholiques de l'Amérique du Nord.

Certains des orphelinats identifiés par la recherche n'étaient pas tous spécifiquement nommés, mais d'autres n'ont pas du tout été trouvés dans l'évaluation de l'IBESR. Ceci signifie que, comme l'IBESR le soupçonnait, de nouveaux orphelinats se sont ouverts ces quatre dernières années sans que l'IBESR en ait été informé.⁷⁹ Basé sur ces faits et sur l'illustration ci-dessus des montants de financement inconnus, le soutien annuel de **70 millions de dollars dans cette recherche représente une sous-estimation considérable du financement total de tous les orphelinats haïtiens** pour les raisons suivantes :

- il ne représente que tout juste au-dessus d'un tiers du total estimé des orphelinats en Haïti et il pourrait y avoir plus de 750 orphelinats depuis l'évaluation effectuée par le gouvernement en 2013 ;
- il n'inclut pas les bailleurs de fonds connus dont les budgets détaillés n'étaient pas disponibles ; et
- il ne tient pas compte des autres flux de financement et méthodes de soutien des orphelinats en Haïti.

Avec ces renseignements, après une discussion avec un économiste, une estimation pourrait indiquer ce qui suit :

- en utilisant la moyenne de 70 millions de dollars pour l'ensemble des 280 orphelinats, le financement total des 750 orphelinats serait plus proche de **190 millions de dollars** ;
- si les aberrances sont retirées, telles que les bailleurs de fonds de plus de 500 000 dollars, le total du financement annuel des orphelinats haïtiens serait plus proche de **100 millions de dollars, une estimation prudente.**

Le manque d'informations disponibles publiquement sur les dons non rapportés et le soutien offerts aux orphelinats par les communautés confessionnelles indique que le véritable soutien aux orphelinats d'Haïti pourrait facilement être de l'ordre de centaines de millions de dollars. Les aspects inconnus et non identifiables de ce soutien financier sont profondément inquiétants, car il est destiné à la prise en charge d'enfants, qui, dans les contextes d'autres pays, serait rigoureusement supervisée pour garantir la sécurité des enfants, des résultats optimaux et une utilisation efficace des fonds.

Le mode de levée de fonds pour un orphelinat varie largement selon l'orphelinat. Par exemple, bien que certains orphelinats soient gérés et financés par une seule organisation internationale, d'autres sont gérés localement par des Haïtiens financés par des sources multiples. Les 70 millions de dollars identifiés dans le présent rapport ne sont pas distribués de manière égale sur l'ensemble des 280 orphelinats qui reçoivent le soutien. Certains orphelinats offrent des services de meilleure qualité, tandis que d'autres sont dans des conditions effroyables. Les deux tiers des orphelinats restants en Haïti qui ne pouvaient pas être identifiés par l'intermédiaire des bailleurs de fonds et des recherches en ligne fonctionnent probablement sur une échelle considérablement plus petite. Il est possible qu'ils souffrent d'un manque de financement régulier, et qu'ils aient des difficultés à s'occuper des enfants sous leur garde. Ce financement irrégulier résulte probablement en un risque plus élevé de violence, d'exploitation, d'abus, et de négligence à l'égard des enfants dans les orphelinats, dont la rubrique ci-dessous fournit de plus amples détails. La dépendance envers un financement étranger irrégulier et un manque de supervision des dons signifie que les orphelinats ne sont pas durables à long terme, et que les fonds parviennent rarement à leurs bénéficiaires prévus — les enfants.

78 MINUSTAH. (3 janvier 2014). De nouveaux sanitaires pour les enfants d'un centre d'accueil de Tabarre. <http://minustah.unmissions.org/de-nouveaux-sanitaires-pour-les-enfants-d%E2%80%99un-centre-d%E2%80%99accueil-de-tabarre> [accédé le 15 janvier 2016]; et MINUSTAH. (2016). Activités: Protection de l'enfance. <http://minustah.unmissions.org/protection-de-l%E2%80%99enfance> [accédé le 15 janvier 2016].

79 Entretien de Lumos avec Vanel Benjamin, Chef du travail social, IBESR, Port-Au-Prince, le 16 février 2017.



« Aimer les orphelins »

En 2006, une étude nationale a trouvé que presque la moitié (41,6 pour cent) des congrégations religieuses aux États-Unis tenaient des rassemblements pour considérer de « voyager vers un autre pays pour offrir une assistance aux personnes nécessiteuses. » Les missions en Haïti cherchent à soutenir les populations vulnérables au travers de travaux de service et d'évangélisation. Dans le cas de visites d'orphelinats, les anciens bénévoles des missions ont décrit à Lumos qu'ils voulaient « aimer les orphelins ».

Profiter du modèle des orphelinats

Une fois établis, les orphelinats nécessitent un financement soutenu, ce qui signifie qu'ils doivent loger des enfants pour lever ces fonds. Ceci a encouragé la séparation inutile des enfants et de leurs familles, où les orphelinats recherchent activement des enfants tout simplement pour continuer de fonctionner. Ainsi, l'orphelinat fonctionne comme une entreprise, où les enfants sont la commodité.

D'autres acteurs profitent des orphelinats et sont investis dans la poursuite de leurs opérations. Par exemple, les orphelinats sont lucratifs pour le secteur du voyage, qui cible les groupes confessionnels, les universités et les étudiants et autres qui veulent faire l'expérience du « volontourisme ». De plus en plus de voyageurs cherchent des occasions pour « faire du travail de bénévolat pour aider les communautés et l'environnement dans les endroits qu'ils visitent. »⁸⁰

On estime que 4 millions de bénévoles américains travaillent à l'étranger dans des orphelinats ou avec des enfants chaque année.⁸¹ Bien qu'il soit difficile de déterminer les chiffres exacts, des études ont démontré que le nombre de ces bénévoles atteint plusieurs millions et qu'il s'agit d'un « marché » en pleine croissance. Le bénévolat à l'étranger dans des orphelinats lève souvent des fonds qui vont directement aux directeurs des orphelinats et pas nécessairement aux enfants pris en charge.⁸² Les bénévoles des orphelinats ont signalé des cas où des sommes allant de 50 à 100 dollars étaient échangées entre les visiteurs et les directeurs des orphelinats et, dans certains cas, des extrêmes de 600 à 2000 dollars en espèces.⁸³ On demande à certains bénévoles et participants de missions d'apporter des sommes d'argent spécifiques ou d'autres marchandises. Un bénévole d'orphelinat a décrit la pratique à Lumos : « L'orphelinat était soutenu par de nombreuses ONG qui organisaient de fréquentes missions, ouvertes aux bénévoles et aux parents adoptifs. Chaque visiteur versait un « don humanitaire » d'au moins 350 dollars, et était tenu d'apporter deux valises de 50 livres de « fournitures ». Chaque année, approximativement 120 de ces bénévoles ont visité l'orphelinat. »⁸⁴

En 2006, une étude nationale a trouvé que presque la moitié (41,6 pour cent) des congrégations religieuses aux États-Unis tenaient des rassemblements pour considérer de « voyager vers un autre pays pour offrir une assistance aux personnes nécessiteuses. »⁸⁵ Les missions en Haïti cherchent à soutenir les populations vulnérables au travers de travaux de service et d'évangélisation. Dans le cas de visites d'orphelinats, les anciens bénévoles des missions ont décrit à Lumos qu'ils voulaient « aimer les orphelins ».

80 Next Generation Nepal. (Avril 2014). Orphanage Trafficking and Orphanage Volontourism: Frequently Asked Questions (Traite dans les orphelinats et volontourisme d'orphelinat: foire aux questions). <http://www.bettercarenetwork.org/sites/default/files/Orphanage%20Trafficking%20and%20Orphanage%20Volontourism%20FAQs.pdf> [accédé le 7 mars 2017].

81 Tucker, W. (s.d.) Evidence Review: Evidence Review to inform Better Care Network's upcoming orphanage volunteering campaign. (Revue des données probantes: Revue des données probantes pour informer la prochaine campagne du réseau de Better Care sur le bénévolat dans les orphelinats). Archivé à Lumos, p. 7.

82 Moran, T. & Jesko, J. (9 août 2016). The Dark Side of Orphanage 'Volontourism' in Nepal That's Putting Children at Risk (La face obscure de l'orphelinat « le volontourisme » au Népal qui expose les enfants à un risque). <http://abcnews.go.com/International/dark-side-orphanage-volontourism-nepal-putting-children-risk/story?id=41239651> [accédé le 7 mars 2017].

83 Entretien par téléphone entre Lumos et une infirmière clinique, le 21 décembre 2016.

84 Lumos. (2016). Orphanage Entrepreneurs, op.cit., p18.

85 La National Congregation Study (étude nationale des congrégations) a tiré d'un échantillon représentatif de lieux de culte aux États-Unis. Voir National Congregations Study (2006). <http://www.soc.duke.edu/natcong/explore.html> [accédé le 7 mars 2017].

Plus de 160 organisations, y compris des orphelinats, des organisations confessionnelles, et des agences de voyages à but lucratif, ont été identifiées comme organisateurs de missions à Haïti avec une occasion de passer du temps avec les enfants dans les orphelinats.⁸⁶ Lumos a trouvé que le coût d'un départ en mission d'une semaine en Haïti pouvait aller de 500 dollars à plus de 3000 dollars. Certaines organisations offrent des missions seulement quelques fois par an, alors que d'autres les offrent une ou deux fois par semaine vers le même orphelinat, ce qui revient à plus de 50 à 100 voyages par équipe par an vers cet orphelinat.⁸⁷ Bien que les coûts d'un départ en mission puissent couvrir l'hébergement et parfois le trajet, certaines agences facturent un coût pour leurs services, et une partie des dépenses revient généralement à l'orphelinat sous forme de don.

Les jeunes qui quittent la prise en charge, le personnel des orphelinats, et d'anciens bénévoles interrogés pour le présent rapport ont décrit des visites de mission à leurs orphelinats, normalement pendant les vacances d'hiver et d'été. D'autres avaient des visites de mission chaque semaine avec entre 20 et 60 participants à la fois.⁸⁸ La participation aux missions est problématique, car : elle alimente l'industrie de l'orphelinat, elle perpétue le cycle d'attachement et d'abandon chez les enfants très vulnérables, et elle expose les enfants à un risque d'abus potentiels en raison de l'accès non réglementé des visiteurs.⁸⁹

Les relations entre les agences d'adoption et les crèches — les centres d'enfants dont l'objectif est l'adoption — fournissent également une forme de soutien pour maintenir le système des orphelinats en Haïti.⁹⁰ Les crèches peuvent être gérées indépendamment ou par des prestataires de services d'adoption étrangers (Adoption Service Provider, ASP),⁹¹ et Lumos a auparavant documenté les parents adoptifs potentiels qui offraient de « l'argent à titre d'« aide humanitaire » aux orphelinats en plus des frais d'adoption et de visite ». ⁹² Ces dernières années, l'IBESR a apporté des améliorations considérables en réglementant l'adoption internationale, et Haïti a ratifié la Convention de La Haye sur l'adoption en 2012.⁹³ On soupçonne cependant les agences d'adoption d'investir dans les orphelinats et les maisons d'enfants pour soutenir le recrutement d'enfants loin de leurs parents afin de les faire adopter internationalement.⁹⁴

Fondamentalement, la recherche a démontré que la transparence et la responsabilité des flux financiers et d'autres formes de soutien aux orphelinats haïtiens du secteur privé et de la communauté confessionnelle sont extrêmement obscures. Ceci est particulièrement problématique, compte tenu des situations inconnues de prise en charge dans des centaines d'orphelinats haïtiens. Le soutien aléatoire aux orphelinats et le manque de réglementations systématiques ou exécutoires ne peuvent pas garantir la cohérence et la qualité de la prise en charge et expose des milliers d'enfants à un risque.

Points clés :

- **Au moins 70 millions de dollars servent à soutenir un tiers des orphelinats d'Haïti. Lumos estime que le chiffre réel excède 100 millions de dollars annuellement. Les fonds proviennent essentiellement d'acteurs confessionnels d'Amérique du Nord, ce qui fait de cette forme d'aide l'une des plus grandes de toutes les activités de développement en Haïti.**
- **Les motivations des acteurs privés, des organisations confessionnelles et d'autres parrains confessionnels d'investir dans les orphelinats peuvent être influencées par des informations inexactes concernant la vulnérabilité des enfants en Haïti.**
- **Le parrainage d'enfants, les missions, l'adoption, et le levée de fonds en ligne jouent un rôle crucial pour soutenir les orphelinats d'Haïti.**
- **Le programme de levée de fonds entourant la prise en charge en orphelinat en Haïti peut être utilisé à but lucratif par des agences et des particuliers plutôt que dans l'intérêt supérieur des enfants pris en charge.**

86 Données 2016 archivées à Lumos.

87 Ibid.

88 Entretien avec l'ancien résident no 38, Archaïe, 21 février 2017.

89 ACCI Mission and Relief. (2016). Protecting Children in Short-Term Missions (Protection des enfants dans les missions à court terme), op.cit., p. 31.

90 Lumos. (2016). Entrepreneurs d'orphelinats, op. cit.

91 Dans le cas des États-Unis, un prestataire de services d'adoption accrédité ou approuvé « facilite » les adoptions par des parents adoptifs potentiels américains en Haïti. Département d'État des États-Unis. (9 mars 2016). Intercountry Adoption: Haiti (Adoption internationale: Haïti). <https://travel.state.gov/content/adoptionsabroad/en/country-information/learn-about-a-country/haïti.html> [accédé le 7 mars 2017].

92 Lumos. (2016). Entrepreneurs d'orphelinats, op.cit.

93 Le Département d'État des États-Unis avertit les parents adoptifs potentiels que « les enfants des orphelinats ou des maisons d'enfants ne peuvent pas tous être adoptés » et que « les parents biologiques placent leur(s) enfant(s) provisoirement dans un orphelinat ou une maison d'enfants en raison de difficultés financières ou autres, dans l'intention que l'enfant rentre chez lui dès que possible. Dans ces cas, les parents biologiques ont rarement abandonné leurs droits parentaux ni consenti à l'adoption de leur(s) enfant(s). Département d'État des États-Unis. (9 mars 2016). Intercountry Adoption: Haiti (Adoption internationale : Haïti). <https://travel.state.gov/content/adoptionsabroad/en/country-information/learn-about-a-country/haïti.html> [accédé le 7 mars 2017].

94 Belt, R. (17 décembre 2013). A Form of Child Trafficking in Haiti: The Orphanage Business (Une forme de traite des enfants en Haïti: le business des orphelinats). Oxford Human Rights Hub. <http://ohrh.law.ox.ac.uk/a-form-of-child-trafficking-in-haiti-the-orphanage-business/> [accédé le 2 mars 2017].

Les Abus dans les Orphelinats

Au moins 70 millions de dollars sont investis chaque année dans les orphelinats d'Haïti. Cependant, cet investissement extraordinaire ne se traduit pas nécessairement en une prise en charge de grande qualité et dans l'intérêt supérieur des enfants. En fait, ce qui est fait au nom de la prise en charge se fait souvent aux frais élevés des droits des enfants et de leurs perspectives à long terme en tant qu'adultes autonomes et épanouis.

Lumos reconnaît que les orphelinats ne maintiennent pas tous des normes comparables et que certains orphelinats investissent considérablement dans la prise en charge des enfants. D'autres démontrent les pires formes de violence, d'exploitation, d'abus et de négligence. Les données probantes ci-dessous sont basées sur des entretiens avec des parties prenantes — y compris des témoignages d'anciens résidents, ainsi que des particuliers, des groupes d'églises et des organisations qui ont signalé des abus à Lumos — et les propres projets de Lumos en Haïti. Des tendances claires émergent concernant la qualité de la prise en charge dans les orphelinats et la réalité de la qualité de vie après l'orphelinat pour les enfants et les jeunes personnes.

Les enfants ont été placés dans des orphelinats par leurs parents qui espèrent qu'ils recevront une éducation, des services de base, et de meilleurs soins que ceux qu'ils pensent pouvoir leur offrir. Mais, ce n'est trop souvent pas le cas. Le minimum absolu de soins, sans penser à l'éducation et à la nutrition que les parents croient que leurs enfants recevront dans un orphelinat, fait souvent gravement défaut. Les conditions de soins dans 140 des orphelinats évalués par l'IBESR étaient inacceptables. Les enfants qui vivent dans ces orphelinats sont vulnérables à la malnutrition et à des épidémies, et sont exposés à un risque d'exploitation, de violences physiques et d'abus sexuels et même d'être victimes de la traite des personnes.⁹⁵

Les données d'enquête disponibles sur la violence contre les enfants excluent les enfants et les jeunes personnes dans les orphelinats.⁹⁶ Lumos collabore actuellement avec l'IBESR et d'autres partenaires sur la réévaluation de tous les orphelinats dans l'ensemble d'Haïti. Jusqu'à ce qu'elle soit terminée, à part l'enquête menée en 2013 par l'IBESR, des renseignements statistiques actuels n'ont pas été collectés sur le traitement et la qualité de la prise en charge des enfants dans les orphelinats d'Haïti.

Selon l'IBESR, l'enregistrement des orphelinats consiste en une licence d'exploitation valable pour un an si les orphelinats remplissent les conditions établies. L'enquête de l'IBESR catégorise les orphelinats en Haïti selon l'éventail suivant de qualité de la prise en charge:⁹⁷

- Vert : satisfait les standards minimas
- Jaune : satisfait une partie des standards, mais nécessite une amélioration ; et,
- Rouge : ne satisfait aucun standard, exige une fermeture immédiate.

Cependant, comme la rubrique ci-dessous le révèle, ces niveaux ne reflètent pas toujours la réalité à l'intérieur des orphelinats. Le travail de Lumos en Haïti a démontré que même les orphelinats qui ont été classés «verts» ou «jaunes» offrent une qualité de soins inacceptable. La recherche reflète également les expériences des particuliers de plus de 55 orphelinats, et l'expérience spécifique de 44 jeunes adultes et enfants de 15 de ces orphelinats.⁹⁸ Les orphelinats mentionnés par plus de 35 autres témoins reflètent l'étendue de l'éventail et confirment les descriptions fournies par les anciens résidents.⁹⁹ Parmi ces autres témoins, on trouvait des membres d'organisations qui fournissent une aide aux enfants des orphelinats et d'anciens résidents ; le personnel actuel et ancien des orphelinats ; des prestataires de services de santé (y compris des infirmiers et des

95 UNICEF. (6 janvier 2012). In Haiti, improving care for children on the streets and in residential care. (En Haïti, améliorer la prise en charge pour les enfants dans les rues et pris en charge dans un cadre résidentiel). https://www.unicef.org/protection/haiti_61249.html [accédé le 7 mars 2017].

96 CDC et al. (Juin 2014). Violence Against Children in Haiti: Findings from a National Survey 2012. (La violence à l'encontre des enfants en Haïti: Observations d'une enquête nationale de 2012). <https://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/violence-haiti.pdf> [accédé le 7 mars 2017], p. 163.

97 Voir l'Annexe 3 pour une explication détaillée des normes de soins dans les orphelinats de l'IBESR.

98 Sur les 15, deux étaient «verts», cinq «jaunes», un «rouge» et sept autres n'avaient pas été évalués par l'IBESR. Tous étaient confessionnels, sauf un.

99 Certains témoins ont choisi de ne pas nommer les orphelinats qu'ils ont visité; Lumos n'a donc pas pu ventiler les classements de ces établissements supplémentaires.

psychologues agréés); des organisations internationales humanitaires et de développement (y compris des organisations confessionnelles); des responsables du gouvernement de l'IBESR; et d'anciens participants de missions et bénévoles d'orphelinats, qui ont passé au moins deux semaines et jusqu'à plusieurs mois à travailler dans les orphelinats dans l'ensemble du pays.

La violence contre les enfants

Tous les enfants sont protégés par le droit international relatif aux droits de l'homme contre toute forme de « négligence ou mauvais traitement, maltraitance ou exploitation, y compris la violence sexuelle » pendant qu'ils sont sous la garde de toute personne.¹⁰⁰ Des données probantes internationales suggèrent que les enfants des orphelinats courent un plus grand risque d'être victimes toutes formes d'abus que leurs pairs élevés dans des familles. 60 pour cent des filles haïtiennes et 57 pour cent des garçons ayant fait l'expérience de violences physiques avant l'âge de 18 ans,¹⁰¹ les enfants des orphelinats sont aussi susceptibles de subir des violences, sinon plus.¹⁰² Les données probantes de Lumos démontrent les violences physiques systématiques contre les enfants des orphelinats où règnent les pires conditions.¹⁰³

Une jeune femme d'un autre orphelinat a dit à Lumos : « Je pense que [la directrice de l'orphelinat] avait peur que nous disions aux Américains comment elle nous traitait. Elle utilisait n'importe quoi [pour nous frapper] — des sandales, des morceaux de bois. »

Les anciens résidents ont décrit l'occurrence d'un châtiment corporel régulier, et d'anciens bénévoles d'orphelinats et participants de missions ont témoigné de différentes formes de violences physiques. Un jeune de 19 ans atteint d'un handicap physique a dit à Lumos qu'on le battait régulièrement dans un orphelinat qu'il a quitté en 2015. « Ils utilisaient un bâton ou un câble électrique pour vous frapper, n'importe où sur le corps. Un des gamins s'est évanoui pendant qu'ils le frappaient. Il y avait beaucoup d'exemples comme ça. Parfois, ils vous frappaient et vous saigniez. »¹⁰⁴ Une jeune femme d'un autre orphelinat a dit à Lumos : « Je pense que [la directrice de l'orphelinat] avait peur que nous disions aux Américains comment elle nous traitait. Elle utilisait n'importe quoi [pour nous frapper] — des sandales, des morceaux de bois. »¹⁰⁵ Plus de 35 des 44 anciens résidents interrogés ont décrit des « châtiments » comparables pour de mauvais comportements présumés.

Dans un orphelinat où les enfants étaient régulièrement battus, le directeur utilisait aussi d'autres formes de châtiment corporel, y compris jeter de l'eau froide sur les tout petits qui dormaient à même le sol la nuit.¹⁰⁶ Les situations décrites par d'anciens résidents plus âgés pouvaient être assimilées à un traitement cruel, inhumain ou dégradant. « Elle nous battait la nuit, toujours. Elle nous emmenait dans sa chambre, nous faisait mettre à genoux les bras tendus avec des pierres dans les mains. Ou parfois, elle nous laissait dehors au soleil jusqu'à ce qu'elle se souvienne de nous. »¹⁰⁷ Une situation semblable a été décrite par un ancien participant de missions dans un orphelinat différent :

« J'ai posé des questions au sujet des profondes cicatrices sur l'un des genoux de la fille. Ils l'avaient fait s'agenouiller en plein soleil pour la punir. Ils font ça pendant des heures comme punition. Il faisait si chaud, c'est comme si ça avait fait fondre la peau sur l'os. Ils avaient dû enlever toute la peau, tout le long jusqu'en bas. Elle avait [...] environ cinq ans quand c'est arrivé. Les enfants, on les réprimandait tout le temps. Il y avait une telle agression envers les enfants. »¹⁰⁸

Bien que la plupart des violences décrites à Lumos étaient typiquement commises par le directeur de l'orphelinat, ou par un membre adulte du personnel sous les instructions du directeur, dans d'autres cas, on ordonnait aux enfants plus âgés de l'orphelinat de battre les plus jeunes.¹⁰⁹ Un ancien bénévole d'orphelinat qui travaille maintenant avec d'anciens

100 Assemblée générale des Nations Unies. (20 novembre 1989). Convention relative aux droits de l'enfant Nations Unies, op. cit., art. 19.

101 CDC et al. (Juin 2014). Violence Against Children in Haiti: Findings from a National Survey 2012, (Violence contre les enfants en Haïti: Observations d'une enquête nationale réalisée en 2012) op. cit., p. 52.

102 Berens, A.E. & Nelson, C.A. (2015). The science of early adversity. (La science de l'adversité précoce). op. cit.

103 Lumos (2015). Données confidentielles non publiées archivées à Lumos.

104 Entretien de Lumos avec l'ancien résident no 35, Arcahaie, le 21 février 2017.

105 Entretien de Lumos avec l'ancienne résidente no 38, Arcahaie, le 21 février 2017.

106 Entretien avec un groupe d'anciens résidents, Chambellan, 17 February 2017.

107 Entretien de Lumos avec l'ancien résident no 25, Chambellan, 17 February 2017.

108 Entretien avec le bénévole no 3, Port-Au-Prince, 9 December 2016.

109 Entretien de suivi de Lumos avec le bénévole no 8, Les Cayes, le 18 février 2017.

résidents a décrit comment ces garçons affichaient un comportement violent longtemps après avoir quitté l'orphelinat.¹¹⁰ D'autres anciens résidents ont décrit des menaces, des violences verbales et psychologiques proférées par les directeurs des orphelinats ou le personnel. Ces tactiques d'intimidation et ces coups causent de grandes douleurs ou des souffrances et ont pour but de punir ou d'intimider les enfants, ce qui s'assimile à un traitement cruel, inhumain et dégradant.¹¹¹

Sur les 14 bénévoles d'orphelinat et participants aux missions que Lumos a interrogés, 11 soupçonnaient des abus sexuels d'enfants commis par le personnel, les participants aux missions, les visiteurs, ou les membres de la communauté qui avaient accès aux enfants dans l'orphelinat.¹¹² Lorsque l'accès aux enfants n'est pas restreint, de grands volumes de visiteurs étrangers qui ne sont pas tenus d'entreprendre des vérifications d'antécédents, et où les enfants sont mélangés par sexe et âge, le risque d'abus sexuels est très élevé. De récents articles de journaux ont signalé des abus sexuels dans les orphelinats d'Haïti, commis en particulier par des expatriés, y compris des pasteurs américains et des bénévoles.¹¹³ Lumos possède des données probantes supplémentaires concernant des abus sexuels commis par le personnel haïtien de ses interventions dans deux orphelinats ces deux dernières années.¹¹⁴ Les cas d'abus sexuels dans les orphelinats sont rarement révélés et les ressortissants étrangers sont souvent capables d'opérer en toute impunité. Même si les cas sont signalés, même s'ils font l'objet d'une enquête, ils aboutissent rarement à l'obtention de la justice pour les victimes.¹¹⁵

Les données probantes internationales suggèrent que les enfants qui vivent dans des orphelinats sont plus susceptibles de disparaître que les enfants en famille.¹¹⁶ Les anciens résidents, les anciens bénévoles d'orphelinats et participants de missions, et les membres des ONG internationales, ainsi que le personnel de l'IBESR ont tous décrit que des enfants disparaissaient des orphelinats. Certains auraient fugué, d'autres sont apparemment rentrés chez eux ; quant à d'autres, on ne pouvait tout simplement pas les retrouver, même quand leurs parents les ont cherchés. Le manque de processus exécutoires en place pour admettre les enfants dans les orphelinats et pour leur sortie facilite leur disparition. Le défi de retrouver les enfants est exacerbé par le manque de système efficace d'enregistrement des naissances et de documents de tous les enfants.

L'IBESR suspecte que des réseaux de trafiquants sont impliqués dans le recrutement d'enfants pour et par l'intermédiaire des orphelinats, ainsi qu'à des points d'abandon d'enfants tels que les hôpitaux.¹¹⁷ Du fait de l'absence de réglementation du système d'orphelinats en Haïti, les enfants pris en charge sont particulièrement vulnérables à la traite.¹¹⁸ En juin 2014, les autorités haïtiennes ont adopté la loi contre la traite des personnes qui interdit toutes formes de traite des personnes.¹¹⁹

Les cas d'abus sexuels dans les orphelinats sont rarement révélés et les ressortissants étrangers sont souvent capables d'opérer en toute impunité. Même si les cas sont signalés, même s'ils font l'objet d'une enquête, ils aboutissent rarement à l'obtention de la justice pour les victimes.

110 Entretien de suivi de Lumos avec le bénévole no 8, Les Cayes, février 2017.

111 La CNUDE, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), et la Convention contre la torture exigent des États qu'ils préviennent la torture ainsi que d'autres traitements ou châtimement cruels, inhumains ou dégradants. Cette interdiction s'applique « non seulement aux actes qui causent une douleur physique, mais également aux actes qui causent une souffrance mentale à la victime, » et l'infliction de ce traitement ne peut jamais être justifiée. Assemblée générale des Nations Unies. (16 décembre 1966). Pacte international relatif aux droits civils et politiques Nations Unies, Recueil des traités vol. 999 ratifié par Haïti en 1991. <http://www.refworld.org/docid/3ae6b3aa0.html> [accédé le 22 mars 2017]; et l'Assemblée générale des Nations Unies. (10 décembre 1984). Convention contre la torture et autres peines ou traitements inhumains ou dégradants Nations Unies, Recueil des traités, vol. 1465, ratifié par Haïti en 2013. <http://www.refworld.org/docid/3ae6b3a94.html> [accédé le 22 mars 2017].

112 Entretiens de 2016 et 2017 archivés à Lumos.

113 En 2010, un Américain, qui avait fondé le Fonds haïtien pour les garçons sans abris, a fait l'objet d'une enquête et a été poursuivi en justice pour avoir commis des abus sexuels sur au moins 18 enfants d'Haïti sous sa garde sur une période de 18 ans, et on présume qu'il aurait fait autres 140 victimes supplémentaires. Ministère de la Justice des États-Unis. (8 juillet 2015). Services Case United States v. Douglas Perlitz (Affaire États-Unis c. Douglas Perlitz). <https://www.justice.gov/usao/priority-areas/victims-rights-services/services-case-united-states-v-douglas-perlitz>. Dans un autre cas, un autre Américain a été condamné à 165 ans de prison pour s'être rendu en Haïti pour commettre des abus sexuels sur des enfants qui vivaient dans un foyer collectif qu'il gérait. NPR (31 juillet 2013). 165 Years In Prison for US Man in Haiti Sex Abuse (165 ans de prison pour un Américain dans une affaire d'abus sexuels en Haïti). <http://www.npr.org/templates/story/story.php?storyId=207457993> [accédé le 7 mars 2017].

114 Lumos. (2015). Données confidentielles non publiées archivées à Lumos.

115 Pinheiro, P.S. (2006). World Report on Violence against Children (Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants).op.cit.,p.182.

116 Commission européenne. (2013). Missing Children in the European Union; Mapping, Data Collection and Statistics (Enfants disparus dans l'Union européenne: cartographie, collecte de données et statistiques). http://ec.europa.eu/justice/fundamental-rights/files/missing_children_study_2013_en.pdf [accédé le 23 mars 2017].

117 Entretien de Lumos avec le personnel de l'IBESR, Les Cayes, le 20 février 2017.

118 Département d'État des États-Unis. (2015). Trafficking in Persons Report (Rapport sur la traite des personnes). <http://www.state.gov/documents/organization/243559.pdf> [accédé le 4 mars 2016].

119 Journal Officiel de la République d'Haïti. (Juin 2014). Loi sur la Lutte Contre la Traite des Personnes. Loi No. CL/2014-0010. http://www.healthpolicyproject.com/pubs/740_HaitiAntiTraffickingLawFINAL.pdf [accédé le 7 mars 2017].

Bien que, selon le rapport de 2015 sur la traite des personnes, aucune condamnation n'ait eu lieu à ce jour.¹²⁰ La loi oblige également la direction d'un orphelinat à informer l'IBESR quand les enfants quittent l'institution, ainsi que de l'endroit où ils vont. À ce jour, aucune donnée ne suggère que cela se produit systématiquement.

Il incombe en dernier lieu au gouvernement d'Haïti de protéger les enfants contre toutes formes de violence, d'exploitation et d'abus.¹²¹ La stratégie actuelle du gouvernement et des ONG est de s'assurer que les victimes d'abus sont retirées des orphelinats où l'abus a été commis. Cependant, le manque de services de prise en charge de remplacement, tels que les familles d'accueil, rend cela extrêmement difficile dans la pratique, et les enfants restent longtemps exposés à un risque.¹²² L'investissement continu dans les orphelinats dérailles les efforts visant à développer les autres formes de prise en charge de remplacement qui pourraient mieux servir les enfants.

Négligence grave des enfants handicapés

Les orphelinats d'Haïti n'accueillent pas tous des enfants en situation de handicap, et ils ne les maltraitent pas tous. Cependant, les orphelinats sont en général mal équipés pour satisfaire les besoins des enfants handicapés sous leur garde. Ils prennent souvent en charge des adultes et des enfants dans le même établissement, ce qui crée d'autres préoccupations en matière de protection de l'enfance.¹²³

À l'échelle mondiale, l'institutionnalisation cause un préjudice considérable aux enfants handicapés.¹²⁴ De nombreux pays enferment ou maîtrisent physiquement les enfants handicapés.¹²⁵ Des troubles et problèmes de santé peuvent être exacerbés ou même provoqués par le cadre institutionnel, et la recherche suggère que les enfants handicapés sont exposés à un risque accru de mortalité dans les orphelinats par rapport à leurs pairs qui ne sont pas handicapés.¹²⁶ En 2016, le Comité des droits de l'enfant a remarqué avec inquiétude que les enfants handicapés en Haïti sont marginalisés et exclus de la société.¹²⁷ En raison du manque d'accessibilité aux services et du stigmatisation social associé au handicap,¹²⁸ les enfants handicapés sont exposés à un risque accru d'institutionnalisation en Haïti.

D'anciens résidents, d'anciens bénévoles et participants de missions et d'autres témoins ont décrit la maltraitance des enfants handicapés dans les orphelinats. Les degrés de négligence et de maltraitance varient considérablement. Un orphelinat « jaune » dont plusieurs témoins signalaient qu'il s'occupait correctement des enfants handicapés avait tout de même des difficultés à satisfaire les besoins des enfants et des adultes sous sa garde. Le personnel local et formé ne comprenait pas toujours la nature du handicap ni les soins individuels corrects requis.¹²⁹ Dans une crèche « verte », une ancienne bénévole a signalé une pire qualité de soins. Elle a décrit comme c'était seulement à son arrivée en 2014 qu'elle et d'autres bénévoles ont finalement « réussi à ce que [le personnel] s'assoit avec les enfants handicapés pour les nourrir au lieu de les nourrir à la cuillère pendant qu'ils étaient allongés. C'est seulement quand nous étions là », a-t-elle dit à Lumos, « que l'on faisait faire de l'exercice aux enfants pris en charge. Un [enfant] avait une chaise pour la classe, mais on le laissait parfois dans son fauteuil roulant ou allongé toute la journée. »¹³⁰ Certains anciens résidents ont décrit des enfants handicapés qui interagissaient et fréquentaient l'école avec eux, tandis que d'autres ont dit à Lumos qu'ils n'allaient pas à l'école avec les autres enfants.¹³¹

D'autres témoins ont signalé des circonstances bien plus alarmantes. Dans le cas d'un orphelinat « vert », on a signalé que les enfants handicapés étaient enfermés à clé dans une pièce pour la nuit sans supervision, souvent sans avoir été nourris,

120 Département d'État des États-Unis (2015). *Trafficking in Persons Report* (Rapport sur la traite des personnes), op. cit.

121 Assemblée générale des Nations Unies. (20 novembre 1989). CNUDE, op.cit., art. 34.

122 Actuellement, l'IBESR considère les orphelinats comme un aspect nécessaire du système de protection de l'enfance. Il exige des orphelinats de maintenir 10 pour cent de leurs places libres au cas où il serait nécessaire de placer provisoirement des enfants.

123 Save the Children. (2009). *Keeping Children Out of Harmful Institutions: Why We Should be Investing in Family-Based Care* (Garder les enfants hors des institutions néfastes : pourquoi nous devrions investir dans la prise en charge familiale). https://www.savethechildren.org.uk/sites/default/files/docs/Keeping_Children_Out_of_Harmful_Institutions_Final_20.11.09_1.pdf [accédé le 4 mars 2016].

124 Jones, L. et al. (2012). Prevalence and risk of violence against children with disabilities: a systematic review and meta-analysis of observational studies. (La prévalence et le risque de violences envers les enfants handicapés: une revue systématique et méta-analyse des études observationnelles). *The Lancet*, 380 (9845).

125 Human Rights Watch. (Mai 2016). *Children Behind Bars: The Global Overuse of Detention of Children* (Les enfants derrière les barreaux: le recours excessif à la détention des mineurs dans le monde). https://www.hrw.org/sites/default/files/supporting_resources/children_behind_bars.pdf [accédé le 2 mai 2017].

126 Browne, K. (2009). *The Risk of Harm to Young Children in Institutional Care* (Le risque de préjudice pour les jeunes enfants institutionnalisés). Londres, Royaume-Uni: Save the Children. http://www.crin.org/en/docs/The_Risk_of_Harm.pdf [accédé le 23 février 2016].

127 Comité sur les droits de l'enfant. (2016) *Concluding observations on the combined second and third periodic report of Haiti*. (Observations finales sur les deuxième et troisième rapports périodiques d'Haïti). CRC/C/HTI/CO/2-3, op. cit., p. 13.

128 Entretien téléphonique de Lumos avec le psychologue clinique no 1, le 6 janvier 2017.

129 Entretien de Lumos avec la bénévole no 9, Port-Au-Prince, le 21 février 2017; et le psychologue clinique no 2, Port-Au-Prince, le 22 février 2017.

130 Entretien de Lumos avec la bénévole no 6, Port-Au-Prince, le 13 décembre 2016.

131 Entretien de Lumos avec quatre anciens résidents, Chambellan, le 17 février 2017, et entretien avec l'ancien résident no 14, Port-Au-Prince, le 14 décembre 2016.

et qu'on les laissait dans leurs propres excréments.¹³² De nombreuses personnes interrogées ont corroboré ce type de scénario. Un ancien bénévole d'un orphelinat a décrit le décès en 2016 d'une fille atteinte de paralysie cérébrale qui est morte de faim dans une crèche qui avait été classée « vert ». ¹³³ La fille était gravement mal nourrie et on l'a laissée mourir dans une pièce fermée à clé avec d'autres nourrissons handicapés. ¹³⁴ Dans un orphelinat « jaune », « les gamins handicapés étaient dans une pièce séparée, des gamins de tout âge. Ils les gardaient enfermés à clé là-dedans. » ¹³⁵ Dans cet orphelinat particulier, les anciens résidents ont décrit la fréquence des décès d'enfants handicapés et d'avoir à se rendre à des funérailles d'enfants. ¹³⁶

Un ancien résident de 23 ans, qui vivait dans l'orphelinat ci-dessus pendant 16 ans a dit à Lumos que « beaucoup d'enfants handicapés mouraient — 20 à 30 enfants sont morts [quand j'étais] là, certains à l'hôpital, la majorité à la maison. J'avais peur. Pourquoi est-ce que ça arrive ? J'avais peur de dormir, parce quelqu'un était mort. [Le personnel] nous disait tout juste que ça irait bien pour nous « si vous tenez votre promesse à Dieu. » ¹³⁷ L'orphelinat qui est géré par des pasteurs américains dispose d'un budget annuel de 2 millions de dollars et l'IBESR le connaît. Le gouvernement a essayé sans succès de le fermer, mais il n'a pas pu se battre contre les avocats de l'orphelinat financés par ses bailleurs de fonds étrangers. ¹³⁸

Normes de santé et de traitement médical

Beaucoup d'anciens résidents ont décrit avoir eu accès à des services de santé, mais d'autres ont décrit des situations dans lesquelles les enfants souffraient de maladies et de blessures sans soutien médical. Dans le cas de trois orphelinats distincts jaunes et rouges, les anciens résidents ont dit qu'ils craignaient tellement d'être battus par les directeurs de l'orphelinat qu'ils ne demandaient pas d'aide quand ils n'allaient pas bien. ¹³⁹

Certains anciens résidents et autres témoins ont décrit les décès d'enfants qui n'avaient pas été emmenés à l'hôpital ou qui n'avaient pas reçu les soins nécessaires. ¹⁴⁰ Une jeune femme a dit à Lumos que « beaucoup de petits bébés mourraient, cela me donnait des difficultés pour dormir la nuit. » ¹⁴¹ Dans un autre cas, une crèche gérée par un Américain autorisait les participants de missions sans aucune formation médicale à s'occuper des bébés prématurés. ¹⁴² Un ancien membre du personnel a dit à Lumos que l'orphelinat était lui-même « très bien financé ». « Il y avait de l'eau potable, de la nourriture, du lait de bébé ; ils ne manquaient pas de ressources. » ¹⁴³ En 2011, le personnel de la crèche, qui travaillait avec des équipes de mission américaine n'ayant reçu aucune formation, ne comptait qu'une seule infirmière. Elle a vu 15 bébés mourir cette année-là en raison du manque de soutien médical adéquat.

De nombreux anciens résidents, anciens bénévoles d'orphelinat, et personnel ont décrit des installations adéquates. Cependant, d'autres témoins et quelques enfants ont décrit des conditions insalubres, infestés de maladies. Les anciens résidents de deux orphelinats différents ont décrit les épidémies de ce qu'on a confirmé plus tard comme étant le choléra. ¹⁴⁴ Un ancien résident adulte a décrit avoir quitté l'école pendant un mois quand il avait 17 ans pour s'occuper de trois enfants plus jeunes de l'orphelinat qui avait contracté le choléra. La directrice de l'orphelinat avait refusé d'aider, car elle croyait que les enfants « avaient une indigestion ». Le jeune homme a trouvé de l'aide tout seul pour emmener les enfants recevoir un traitement médical et ils ont passé plusieurs semaines et jusqu'à un mois dans une clinique pour le choléra. ¹⁴⁵

De nombreux anciens résidents, anciens bénévoles d'orphelinat, et personnel ont décrit des installations adéquates. Cependant, d'autres témoins et quelques enfants ont décrit des conditions insalubres, infestés de maladies.

132 Entretien de Lumos avec le bénévole no 10, Port-Au-Prince, le 22 février 2017; et avec l'ancien résident no 8, Port-Au-Prince, le 10 décembre 2016.

133 Entretien de Lumos avec le bénévole no 10s, Port-Au-Prince, le 22 février 2017.

134 Pour de plus amples informations sur la maltraitance des enfants handicapés, voir Lumos. (2016). *Entrepreneurs d'orphelinats*, op. cit.

135 Entretien de Lumos avec l'ancien résident no #6, Port-Au-Prince, le 10 décembre 2016.

136 Entretien de Lumos avec l'ancien résident no 5, Port-Au-Prince, le 10 décembre 2016, avec l'ancien résident no 6, Port-Au-Prince, le 10 décembre 2016, et avec l'ancien résident no 8, Port-Au-Prince, le 10 décembre 2016.

137 Entretien de Lumos avec l'ancien résident no 11, Port-Au-Prince, le 10 décembre 2016.

138 Entretien de Lumos avec Vanel Benjamin, Chef du travail social, IBESR, Port-Au-Prince, le 16 février 2017.

139 Entretien de Lumos avec des anciens résidents des orphelinats no 1, no 5, et no 15.

140 Entretien de Lumos avec l'ancien résident no 14, Port-Au-Prince, le 14 décembre 2016; avec le bénévole no 8, Les Cayes, le 16 février 2017; avec l'ancien résident no 31, Les Cayes, le 18 février 2017; avec l'ancien résident no 32, Les Cayes, le 18 février 2017.

141 Entretien de Lumos avec l'ancien résident no 5, Port-Au-Prince, le 10 décembre 2016.

142 Entretien de Lumos avec le bénévole no 2, Port-Au-Prince, le 9 décembre 2016.

143 Ibid.

144 Entretien de Lumos avec l'ancien résident no 31, Les Cayes, le 18 février 2017; avec l'ancien résident no 32, Les Cayes, le 18 février 2017; entretien de suivi avec l'ancien résident no 2, Les Cayes, le 18 février 2017; avec l'ancien résident no 33, Les Cayes, le 19 février 2017.

145 Entretien de suivi de Lumos avec le bénévole no 2, Les Cayes, le 18 février 2017.



Malgré leurs bonnes intentions, pour la plupart, les bénévoles des orphelinats et les participants de missions fournissent la demande d'occasions de rendre visite à des « orphelins », ce qui augmente le besoin de provisions : les enfants. Cette demande encourage la traite.

Les bénévoles des orphelinats ont décrit des situations semblables où ils s'occupaient des enfants quand le personnel de l'orphelinat ou les directeurs refusaient d'aider. Dans un cas, un garçon s'était cassé le bras et le personnel disait qu'il mentait. Quand finalement un bénévole l'a emmené à l'hôpital, les médecins ont dû lui casser le bras pour réduire la fracture.¹⁴⁶ Un autre garçon séropositif du même orphelinat vivait sans avoir reçu de diagnostic pour le VIH.¹⁴⁷ C'était un autre bénévole qui avait insisté pour que le garçon consulte un médecin et qu'il reçoive un traitement.¹⁴⁸ Des bénévoles ont décrit avoir emmené des enfants à l'hôpital après que le personnel ait battu ces enfants. « Nous avons beaucoup de factures médicales. Les gamins nous ont suppliés de les emmener à l'hôpital. Mais les six derniers mois, elle [la directrice de l'orphelinat] ne voulait pas nous laisser les emmener à l'hôpital. »¹⁴⁹ Cinq anciens bénévoles ont décrit le fait que le personnel de l'orphelinat les empêchait d'emmener les enfants voir un médecin, et que le personnel insistait pour recevoir directement l'argent liquide, ou qu'il minimisait la gravité de la maladie ou de la blessure.

Les anciens résidents, les anciens bénévoles et participants de missions, et les professionnels de la santé qui visitent les orphelinats ont tous décrit des signes réguliers de malnutrition (cheveux orange), ainsi que la peau et d'autres types d'infections dans les orphelinats jaunes et rouges. En 2016, Lumos et l'IBESR ont trouvé dans un orphelinat qui hébergeait approximativement 40 enfants que la plupart des enfants étaient mal nourris et qu'il leur manquait un accès aux soins médicaux. Il n'y avait pas d'eau potable à l'orphelinat, un seul w.c., et aucun stock de nourriture.¹⁵⁰ Dans le cas de quatre autres orphelinats identifiés dans la présente recherche, des témoins ont également signalé qu'il n'y avait pas d'eau potable, et les anciens résidents ont décrit qu'ils avaient dû aller chercher de l'eau dans des bidons lourds et les ramener à l'orphelinat. Les anciens résidents ont également signalé qu'ils allaient au lit affamés, et d'anciens bénévoles ont décrit qu'ils avaient observé des enfants qui devaient manger de l'eau mélangée avec de la farine et du sucre ou d'autres substituts nutritionnels inadéquats.

Plusieurs anciens résidents savaient que la qualité de leur nourriture dépendait du fait que le directeur avait « obtenu de l'aide » ou pas — l'aide d'un bailleur de fonds extérieur — ou, si les étrangers allaient bientôt visiter l'orphelinat, les enfants mangeaient souvent des repas de meilleure qualité. Souvent, les orphelinats eux-mêmes n'avaient pas les ressources pour satisfaire tous les besoins d'un enfant et ils comptaient sur des tiers pour fournir un soutien pro bono.¹⁵¹ Les anciens résidents ont décrit que des organisations extérieures venaient dans leurs locaux pour leur offrir de la nourriture et une assistance médicale. Au cours des recherches documentaires, Lumos a trouvé des sites internet pour des orphelinats et des organisations qui stipulaient explicitement qu'ils n'étaient pas équipés de manière adéquate pour nourrir leurs enfants.

146 Entretien de Lumos avec l'ancien résident no 13, Port-Au-Prince, le 12 décembre 2016.

147 Entretien de Lumos avec le bénévole no 12, Port-Au-Prince, le 12 décembre 2016; et avec l'ancien résident no 6, Port-Au-Prince, le 12 décembre 2016; et avec l'ancien résident no 36, Arcahaie, le 21 février 2017.

148 Entretien de Lumos avec le bénévole no 5, Port-Au-Prince, le 12 décembre 2016.

149 Entretien de Lumos avec le bénévole no 14, lieu non divulgué, le 5 mai 2017.

150 Lumos. (2015). Données confidentielles non publiées archivées à Lumos.

151 Lumos a choisi de ne pas révéler les noms de ces organisations tiers qui fournissaient un soutien aux orphelinats. Certaines continuent de fournir un soutien aux orphelinats, tandis que d'autres ont arrêté depuis.

Longtemps après avoir officiellement arrêté leur bénévolat auprès d'un orphelinat, d'anciens bénévoles signalaient qu'ils continuaient de surveiller les enfants. Certains continuent de fournir de la nourriture, de l'eau et un autre soutien aux orphelinats, car ils craignent pour la santé et la vie des enfants. Une ancienne bénévole continue de soutenir la crèche «jaune» qu'elle a visitée pour la première fois après le séisme de 2010. «Je continue de venir surveiller les gamins,» a-t-elle dit à Lumos. «Je veux qu'ils sachent qu'on ne les a pas abandonnés. Je viens simplement à l'improviste, toute seule, avec de la nourriture.»¹⁵² L'incapacité de certains orphelinats de soutenir de manière durable les enfants pour lesquels ils sont responsables est indicative de la pensée à court terme du modèle des orphelinats : une dépendance envers un financement étranger irrégulier expose les enfants à un plus grand risque.

La traite et la corruption

Lumos a reçu le témoignage de directeurs d'orphelinats qui payaient des «trouveurs d'enfants» pour recruter des enfants pour l'orphelinat.¹⁵³ Les enfants réunis avec leurs familles ont signalé que le directeur de l'orphelinat ou un pasteur local les avaient recrutés loin de leurs familles.¹⁵⁴ D'autres anciens résidents ont confirmé que leurs parents connaissaient souvent le directeur de l'orphelinat qui venait du même village. Les parents croyaient que leurs enfants recevraient une éducation et que leur vie serait meilleure,¹⁵⁵ bien que dans certains cas, les familles recevaient un paiement de 75 dollars pour abandonner leurs enfants.¹⁵⁶

Dans le cadre d'un modèle commercial d'orphelinat, le recrutement des enfants dans les orphelinats aux fins d'exploitation est une forme de traite des personnes qui est actuellement quasi incontrôlée.¹⁵⁷ Le processus de «donner des papiers aux orphelins», la fabrication d'orphelins avec des documents frauduleux et l'exploitation subséquente que les enfants subissent durant leur prise en charge par l'orphelinat, satisfait l'interprétation actuelle de la définition de la traite soulignée dans le Protocole international sur la traite des personnes des Nations Unies (TDP).¹⁵⁸ La collecte de fonds en ligne à l'aide de parrainage d'enfants alimente ce modèle, car les orphelinats tentent de montrer un besoin présumé continu des enfants en augmentant leur nombre.

Malgré leurs bonnes intentions, pour la plupart, les bénévoles des orphelinats et les participants de missions fournissent la demande d'occasions de rendre visite à des «orphelins», ce qui augmente le besoin de provisions : les enfants. Cette demande encourage la traite.

La mauvaise gestion des fonds

Dans certains orphelinats, les sommes reçues excèdent de beaucoup l'argent dépensé pour s'occuper des enfants. Compte tenu des flux financiers importants des donateurs, et de la responsabilité du personnel et des bailleurs de fonds à l'égard de la prise en charge des enfants, il n'y a aucune excuse pour que les enfants ne reçoivent pas d'assistance. Tous les anciens bénévoles des orphelinats ont décrit des niveaux de corruption et d'utilisation abusive des dons. Les fonds conçus pour les soins des enfants sont allés aux coûts des bâtiments, impliquant normalement des salles d'orphelinat de grande qualité utilisées uniquement par les participants des missions, ou les directeurs des orphelinats, pendant que les enfants continuent de vivre dans des conditions sordides. Par ailleurs, les bénévoles ont signalé que la nourriture pour les participants des missions est d'une meilleure qualité que celle destinée au personnel et aux enfants.

De nombreux enfants savaient qu'ils mangeraient une nourriture de meilleure qualité et plus souvent si des participants de missions leur rendaient visite. Les anciens résidents de plusieurs orphelinats différents ont décrit avoir vu un cycle de dépôts de dons pleins puis vidés sans qu'eux-mêmes aient bénéficié des dons. Les anciens résidents ont aussi décrit que le personnel de l'orphelinat, généralement les directeurs, prenait des dons qui avaient été donnés directement aux enfants par les visiteurs étrangers, normalement les participants des missions.

Une bénévole dans une crèche verte où elle travaillait et où elle était impliquée pendant presque deux ans jusqu'à la fin 2015 passait régulièrement en revue les documents financiers. Elle a estimé que l'orphelinat recevait entre 80 000 dollars et 145 000

152 Entretien de Lumos avec la bénévole no 1, Port-Au-Prince, le 7 décembre 2016.

153 Lumos. (2016). *Entrepreneurs d'orphelinats*, op. cit.

154 Entretien de Lumos avec un groupe d'anciens résidents, Chambellan, le 17 février 2017.

155 Entretien de Lumos avec un groupe de parents, Chambellan, le 17 février 2017.

156 Lumos. (2015). Données confidentielles non publiées archivées à Lumos.

157 Van Doore, K. (2016). *Paper Orphans (Orphelins de papier)*, op. cit.

158 Ibid; and Belt, R. (17 décembre 2013). *A Form of Child Trafficking in Haiti (Une forme de traite des enfants en Haïti)*, op. cit.

dollars d'aide par an. « Mais c'était seulement la comptabilité. Il n'y avait pas de moyen de savoir combien les Américains remettaient au directeur en personne. Une fois, une femme a donné 600 dollars en espèces. Nous savions [...] que le directeur se les mettrait dans la poche. Il y avait aussi deux ou trois dépôts pour les dons. Un jour, ils étaient pleins; et vide le lendemain. Je ne peux que deviner qu'ils vendaient les articles. Considérant qu'ils changeaient rarement les couches des bébés, je doute qu'ils utilisaient autant d'inventaire. Par ailleurs, nous voyons combien ils notaient pour le coût du charbon, ou des plantains, puis nous le comparions au marché. Les prix étaient très différents. En plus, nous ne voyons jamais de plantains dans la nourriture.»¹⁵⁹ Elle a dit à Lumos que le directeur de l'orphelinat avait signalé aux donateurs qu'il y avait entre 75 et 100 enfants dans l'orphelinat alors qu'il n'y avait en fait que 60 enfants pris en charge quand elle était là.

Les bénévoles ont dit à Lumos que quand ils avaient signalé des préoccupations à leurs organisations ou bailleurs de fonds américains, au mieux, ils avaient été accueillis avec scepticisme ou ignorés ou, au pire, ils avaient été menacés. « Les Américains semblaient plus préoccupés de protéger leur réputation que de la sécurité des gamins, » une ancienne bénévole a dit à Lumos.

Dans un cas, une bénévole d'un orphelinat a parlé avec les membres du conseil de l'orphelinat à son diocèse aux États-Unis, qui avait envoyé 20 000 dollars pour l'électricité en 2013. Quand elle s'y est rendue, il n'y avait pas d'électricité, et bien qu'elle ait vu des dons en espèces, les enfants n'avaient pas accès à l'eau potable.¹⁶⁰ Dans un autre orphelinat encore, une bénévole a vu que des dons de 1000 dollars par enfant pour nourrir 20 enfants dans l'orphelinat étaient enregistrés. « Je sais pertinemment qu'ils dépensaient 200 dollars par enfant », a-t-elle dit à Lumos. « [Les donateurs] ont fait ça pendant deux ans sans avoir la moindre idée. Ils visitaient et restaient dans des hôtels, et ils passaient simplement à l'orphelinat qui leur préparaient une bonne mise en scène.»¹⁶¹ Deux bénévoles d'orphelinat ont décrit que des fonds étaient censés être pour l'éducation — dans un cas, depuis 2016, et que, sur 40 enfants de l'orphelinat, 10 seulement fréquentaient l'école à l'extérieur;¹⁶² dans un autre cas datant de 2015, les bailleurs de fonds prétendaient qu'ils « parrainaient 42 enfants pour leur scolarisation chaque mois et qu'ils fournissaient une rémunération pour le logement. Mais l'orphelinat n'avait que 26 enfants ».¹⁶³

En 2014, une organisation américaine s'est rendue à l'orphelinat des Cayes qu'elle finançait sans annoncer sa visite et a trouvé les enfants avec « des cheveux rougis, des ventres gonflés, nus, et vivants dans la saleté. »¹⁶⁴ Depuis, l'organisation travaille avec l'IBESR pour réunir les enfants et leurs familles.

La politique de l'autruche

Il est nécessaire que les bailleurs de fonds exercent une diligence raisonnable et contrôlent les orphelinats correctement par l'intermédiaire de professionnels ayant reçu une formation qui peuvent évaluer la façon dont les fonds sont dépensés et sauvegarder les enfants sous leur garde. Et pourtant, il semble revenir aux anciens bénévoles et à d'autres de signaler les présomptions de corruption, de mauvaise gestion des fonds, et de cas de violence, d'abus ou de négligence. La dépendance envers les bénévoles signifie que ce sont eux qui voient plus systématiquement ce qui se passe « sur le terrain. »

Les bénévoles ont dit à Lumos que quand ils avaient signalé des préoccupations à leurs organisations ou bailleurs de fonds américains, au mieux, ils avaient été accueillis avec scepticisme ou ignorés ou, au pire, ils avaient été menacés. « Les Américains semblaient plus préoccupés de protéger leur réputation que de la sécurité des gamins, » une ancienne bénévole a dit à Lumos.¹⁶⁵ Quand elle a mis en lumière les conditions terribles qui régnaient dans l'orphelinat, un donateur a retiré des dizaines de milliers de dollars de financement prévu. Par conséquent, la vie de la bénévole et celle des enfants de l'orphelinat ont été menacées par le directeur de l'orphelinat d'Haïti, et l'organisation américaine qui gérait l'orphelinat a refusé de la croire.^{165a}

En avril 2017, l'IBESR, avec le soutien de Lumos, a fermé un orphelinat qui était soupçonné d'abuser les enfants sous sa garde depuis 2012. En mai 2017, les enfants avaient été réunifiés ou replacés dans un orphelinat plus sûr en attendant d'autres options. Une organisation confessionnelle américaine soutenait l'orphelinat avec des parrains américains pour chaque enfant. L'organisation avait refusé de croire les allégations d'abus, principalement parce qu'elle ne savait pas quoi dire à ses parrains.¹⁶⁶

159 Entretien de Lumos avec la bénévole no 6, Port-Au-Prince, le 13 décembre 2016.

160 Entretien de Lumos avec la bénévole no 1, Port-Au-Prince, le 7 décembre 2016.

161 Entretien de Lumos avec la bénévole no 8, Les Cayes, le 19 février 2017.

162 Entretien de Lumos avec la bénévole no 2, Port-Au-Prince, le 7 décembre 2016.

163 Entretien de Lumos avec la bénévole no 1, Port-Au-Prince, le 7 décembre 2016.

164 Entretien de Lumos avec un ancien bailleur de fonds d'orphelinat, Port-Au-Prince, le 16 mars 2017.

165 Entretien de Lumos avec la bénévole no 5, Port-Au-Prince, le 12 décembre 2016.

165a Ibid.

166 Entretien téléphonique de Lumos avec une organisation, nom non divulgué, mai 2017.

Dans d'autres cas, les orphelinats collectent des fonds auprès de donateurs internationaux pour des orphelinats qui n'existent pas. Plusieurs témoins ont fait part d'un récit semblable : des missions visitaient un endroit avec des enfants, et le lendemain, le bâtiment était vide. De soi-disants directeurs d'orphelinats demandaient tout simplement aux enfants de la communauté de venir pour la journée quand ils savaient que les groupes étrangers passeraient. En 2016, Lumos a aidé l'IBESR à fermer un orphelinat à Port-Au-Prince et les enfants ont été réunifiés avec leurs familles. En février 2017, le site internet de l'orphelinat fonctionnait encore et demandait des dons pour ces enfants. L'orphelinat n'a plus aucun contact avec ni les enfants, ni leur famille.

Il est profondément inquiétant que « les bénévoles, les groupes d'églises et les petites agences fassent des dons à ce qui peut être une entreprise dangereuse pour les enfants. »¹⁶⁷ Comme un ancien bénévole d'orphelinat a dit à Lumos : « je ne comprendrai jamais comment on peut apprendre que ces gamins ne mangeaient pas correctement et que l'on ne s'occupait pas d'eux correctement et que les autres Américains, ils ne font rien du tout. » Elle avait signalé des violences dans l'orphelinat en 2014 aux donateurs aux États-Unis. « Je ne comprendrai jamais comment quelqu'un peut entendre ces choses et ne rien faire à ce sujet. »¹⁶⁸

Il ne devrait pas revenir aux bénévoles non qualifiés de contrôler les projets des donateurs et de signaler les soupçons d'abus et de mauvaise gestion. Et pourtant, bien que les visites impromptues occasionnelles des donateurs révèlent que les fonds ne sont pas utilisés pour la prise en charge des enfants, de nombreux donateurs restent volontiers insensibles aux abus et à la mauvaise gestion des fonds, soit parce qu'ils sont eux-mêmes corrompus, soit parce qu'ayant investi de grosses sommes, ils craignent de perdre la face devant leurs donateurs, parrains et communautés. Quoi qu'il en soit, les organisations étrangères qui gèrent les orphelinats sont responsables envers les enfants qui sont sous leur garde. Elles doivent répondre et enquêter sur les allégations d'abus envers les enfants et impliquer l'IBESR.

La qualité de vie après la prise en charge

En Créole, on appelle les enfants des orphelinats, des *sansfanmi*, ce qui signifie littéralement « sans famille ». ¹⁶⁹ Le terme est empreint d'une connotation négative — quelqu'un qui n'a personne pour garder l'œil sur lui, personne pour l'aider à éviter de s'impliquer dans des problèmes, personne pour faire attention à eux.

L'accès à l'éducation est central au choix de placement de l'enfant dans un orphelinat. De nombreux anciens résidents ont dit qu'ils sont allés de plein gré dans les orphelinats afin d'aller à l'école. Quelques enfants semblent penser qu'ils aident leurs familles en allant dans des orphelinats. « Ma maman a six gosses, » un ancien résident a dit à Lumos. « J'ai pensé que ça l'aiderait à payer les frais scolaires des autres. »¹⁷⁰ Dans un pays où une famille moyenne a cinq enfants,¹⁷¹ les anciens résidents savaient que leurs parents avaient des difficultés, et ils croyaient qu'en les quittant, ils auraient eux-mêmes une meilleure chance d'accéder à une éducation et d'acquérir des compétences ou un métier pour aider leurs parents plus tard. Cependant, même quand les enfants sont dans une prise en charge de la meilleure qualité en termes de sécurité et qu'ils peuvent fréquenter l'école, ils ont rarement la possibilité de terminer. Sur 44 anciens résidents avec lesquels Lumos a parlé, 31 avaient plus de 18 ans et ne vivaient plus avec leurs familles. Seulement trois avaient terminé leurs études secondaires.

Les orphelinats sont censés informer l'IBESR chaque fois qu'un enfant s'appête à quitter leur institution.¹⁷² Il n'y a aucune stipulation ni aucun âge officiel auquel les enfants doivent quitter les orphelinats. L'orphelinat devrait élaborer un plan de sortie pour chaque enfant pour garantir une transition correcte vers une vie autonome ou une réunification avec la famille. Les jeunes hommes et les jeunes femmes ont cependant décrit comment le personnel de l'orphelinat leur avait dit de partir, car ils avaient besoin de plus de place ou qu'ils ne voulaient plus dépenser de ressources pour eux. Certains des anciens résidents n'avaient pas encore 18 ans à l'époque où on les a obligés à quitter l'orphelinat.

« Nous avons réalisé qu'ils ne paieraient pas pour l'université. [...] Quand j'étais en dernière année à l'école, ils [l'orphelinat] nous poussaient à partir, mais j'ai résisté, car je voulais finir mes études. »¹⁷³ Une jeune femme du même orphelinat avait été forcée de partir un an plus tôt. « Nous avons beaucoup pleuré, c'était notre maison. C'était le seul endroit que nous connaissions. Nous ne comprenions pas pourquoi on nous forçait à partir. »¹⁷⁴ Elle et quatre autres filles, qui avaient toutes été forcées de partir,

167 Belt, R. (17 décembre 2013). A Form of Child Trafficking in Haiti (Une forme de traite des enfants en Haïti), op. cit.

168 Entretien de Lumos avec la bénévole no 1, Port-Au-Prince, le 7 décembre 2016.

169 Courriel de suivi de Lumos avec le psychologue clinique no 1, le 7 janvier 2017.

170 Entretien de Lumos avec l'ancien résident No 36, Arcahaie, le 21 février 2017.

171 Entretien de Lumos avec Vanel Benjamin, Chef du travail social, IBESR, Port-Au-Prince, 16 février 2017.

172 Ibid

173 Entretien de Lumos avec l'ancien résident no 43, Arcahaie, le 21 février 2017.

174 Entretien de Lumos avec l'ancien résident no 38, Arcahaie, 21 février 2017.

n'avaient pas fini leur scolarité; elles ont toutes plus de 20 ans, et elles vivaient ensemble et étaient soutenues par un autre ancien résident. Dans un exemple d'un autre orphelinat, « huit d'entre nous sont partis en 2011. Dès que vous atteignez 16 ans, vous devez partir. C'était incroyable, pas d'aide, pas de soutien. » Les enfants étaient jetés à la rue, et dans certains cas on ne les laissait partir qu'avec les vêtements qu'ils portaient.¹⁷⁵

Certains des enfants ont été réunis avec leurs parents et sont soutenus par l'intermédiaire d'une ONG pour retourner à l'école. D'autres anciens résidents ont des difficultés à reprendre leurs études et à les finir. « Mon frère a versé les deux premiers paiements pour l'école ce semestre, mais je ne sais pas comment je vais payer le semestre prochain. Ma mère n'a pas les moyens. »¹⁷⁶ Les anciens résidents de plus de 18 ans semblent dépendre entièrement du soutien de leurs parents et de leur famille, ou de tiers après leur sortie de l'orphelinat. Sur les 31 anciens résidents de plus de 18 ans auxquels Lumos a parlé, seulement six vivaient de manière autonome et avaient un emploi. Les autres dépendaient les uns des autres pour survivre, pour le logement, et le versement des frais scolaires.

Les anciens résidents adultes dépendants qui ne vivent pas chez eux vivaient dans des refuges établis par des ONG étrangères ou organisés par d'autres anciens résidents. Ces derniers trouvent l'aide et le soutien là où ils peuvent, auprès des églises et de connexions avec d'anciens bénévoles de missions qui continuent de les soutenir après leur sortie de l'orphelinat. Une ancienne résidente de 23 ans qui a passé 12 ans dans un orphelinat a été forcée de le quitter, elle a dit à Lumos : « Ma situation n'est pas stable. J'ai couché avec quelqu'un qui m'aidait. Je ne voulais pas, mais il le fallait. [...] Je l'aimais beaucoup, parce qu'il payait pour mon école. »¹⁷⁷ Elle a placé son fils de trois ans dans un autre orphelinat à Port-Au-Prince. Elle ne savait pas comment elle paierait le semestre prochain à l'école — il lui restait encore deux ans d'école secondaire pour finir — mais elle rend visite à son fils tous les dimanches à l'orphelinat et elle espère le ramener à la maison un de ces jours.

Une infirmière clinique ayant six ans d'expérience dans plus de 17 orphelinats d'Haïti a décrit la situation comme étant « une génération de personnes [des orphelinats] qui s'attendent à ce que quelqu'un d'autre s'occupe de leurs enfants. Maintenant, c'est une deuxième génération de ce cycle. »¹⁷⁸ Ces enfants plus âgés, qui sont maintenant de jeunes adultes, se retrouvent sans domicile, certains n'ayant pas terminé leur éducation secondaire, et sont au chômage.

Comme mentionné ci-dessus, certains orphelinats offrent des normes élevées de soins, et les enfants et les jeunes personnes qui quittent la prise en charge en sont conscients. Le directeur d'un orphelinat qui a parlé à Lumos a souligné que les enfants de son orphelinat « vert » se retrouvaient au chômage, bien qu'ils se battaient encore pour trouver le meilleur moyen de soutenir les jeunes adultes quand ils quittaient la prise en charge.¹⁷⁹ 25 anciens résidents de plus de 18 ans ont décrit leur sortie de l'orphelinat sans compétences ni métier pour leur permettre de survivre. La capacité à s'épanouir après avoir quitté un orphelinat était très bien résumée par un jeune homme, qui, à sa sortie de la prise en charge, essayait de soutenir sa mère qui était malade :

« Nous avons tout à l'orphelinat : des jeux, des vêtements, nous mangions tous les jours, mais nous n'avons rien dans la tête, nous ne pouvons pas aller à l'université, nous ne comprenons pas les ordinateurs. Je me sens mieux maintenant que je suis sorti de l'orphelinat, mais pas pour maman. Je ne peux pas faire les choses [nécessaires] pour m'occuper d'elle. C'était censé être mon avenir d'aider ma famille, de grandir avec ma famille. Je pleure chaque jour, car ma maman est malade et que je ne peux rien faire pour elle. Parce que je suis comme ça. »¹⁸⁰



Une ancienne résidente de 23 ans qui a passé 12 ans dans un orphelinat a été forcée de le quitter, elle a dit à Lumos : « Ma situation n'est pas stable. J'ai couché avec quelqu'un qui m'aidait. Je ne voulais pas, mais il le fallait. [...] Je l'aimais beaucoup, parce qu'il payait pour mon école. »

175 Entretien de Lumos avec des anciens résidents de l'orphelinat no 12 et de l'orphelinat no 13, Port-Au-Prince, décembre 2016.

176 Entretien de Lumos avec l'ancien résident no 14, Port-Au-Prince, le 14 décembre 2016.

177 Entretien de Lumos avec l'ancienne résidente no 5, Port-Au-Prince, le 10 décembre 2016.

178 Entretien téléphonique de Lumos avec une infirmière clinique, le 21 décembre 2016.

179 Entretien de Lumos avec le directeur d'un orphelinat, Port-Au-Prince, le 23 février 2017.

180 Entretien de Lumos avec l'ancien résident no 11, Port-Au-Prince, le 11 décembre 2016.

Conclusions

L'idée fausse que l'on se fait des orphelins en Haïti a conduit à un financement et à des activités bénévoles extensifs dans les orphelinats depuis le séisme de 2010. Bien que la plupart soient bien intentionnés, des investissements dans les orphelinats reflètent la pensée à court terme des bailleurs de fonds étrangers. Dans le meilleur des cas, le financement des orphelinats montre un manque de compréhension par rapport à l'impact à long terme de la prise en charge institutionnelle sur le développement de l'enfant et les mauvais résultats pour les jeunes personnes qui quittent la prise en charge. Dans le pire des cas, les orphelinats pratiquent activement le trafic d'enfants, et les abus, la violence et la négligence y sévissent.

Haïti sera toujours confronté à des catastrophes naturelles. Il faut donc faire davantage d'efforts pour s'attaquer aux catastrophes fabriquées, notamment le manque d'interventions étrangères transparentes et responsables. Les donateurs doivent tous rendre compte de leurs engagements financiers et de l'impact de leurs investissements. Ceci s'étend au-delà des donateurs bilatéraux et multilatéraux jusqu'aux organisations privées et aux particuliers, y compris la communauté confessionnelle, qui envoie de l'argent et d'autres formes de soutien à l'étranger.

Malheureusement, sans surveillance adéquate de ce flux de financement gigantesque, les groupes confessionnels et autres peuvent ouvrir ou financer des orphelinats qui ne sont pas enregistrés correctement. L'argent peut facilement finir par être mal utilisé dans des programmes qui ne sont pas dans l'intérêt supérieur des enfants, bien que des groupes confessionnels et des particuliers bien intentionnés pensent qu'ils ne peuvent pas interrompre le financement sans risque pour le bien-être des enfants sous leur garde, ou sans risquer de perdre leurs propres donateurs et parrains.

De vastes sommes d'argent sont acheminées vers des orphelinats d'Haïti chaque année, sans mécanisme régulateur approprié. La législation pour contrôler ce financement est insuffisante et les lois existantes sont contournées. En Haïti, l'envergure des sommes concernées attire les gens qui sont essentiellement motivés par les finances, y compris les trafiquants d'enfants. Par conséquent, de nombreux orphelinats sont gérés comme des entreprises, financés « par enfant », ce qui encourage le recrutement d'un plus grand nombre d'enfants que l'on retire à leurs parents par la tromperie, la coercition ou l'achat. Il s'agit d'une forme de traite des enfants, conduite en partie par les bonnes intentions des donateurs et bénévoles confessionnels.

Le manque de capacités du gouvernement

Le gouvernement haïtien a démontré sa volonté d'abandonner les orphelinats et de faire la transition vers le soutien envers la prise en charge familiale. L'IBESR, aux côtés de Lumos et d'autres acteurs, dont l'UNICEF, actualise actuellement les données relatives aux orphelinats en ciblant particulièrement les normes de soins et une réévaluation des orphelinats sur l'ensemble du pays, ce qui constitue une première démarche pour comprendre la situation actuelle concernant la prise en charge des enfants.¹⁸¹

Il est nécessaire d'augmenter les alternatives aux orphelinats disponibles. Actuellement, la seule option de prise en charge familiale disponible en Haïti est le placement en famille d'accueil, quoique son recours soit limité. Le Cadre relatif aux placements en famille d'accueil (Foster Care Family Framework) fournit un processus et une procédure administratifs pour développer le placement d'accueil dans le pays.¹⁸² Certaines ONG internationales, certains acteurs confessionnels, et l'UNICEF ont soutenu le développement des placements en famille d'accueil en Haïti. Bethany Global, en partenariat avec le gouvernement haïtien, a lancé un programme de prise en charge en famille d'accueil en 2015, en collaborant avec l'église locale en Haïti pour recruter des familles. Cette organisation travaille également avec les familles vulnérables pour soutenir les enfants chez eux.¹⁸³ Depuis le milieu de l'année 2014, l'Union européenne a financé les programmes de placements en famille d'accueil de l'UNICEF qui ont été pilotés dans les départements du sud et de l'ouest. Au travers d'un

181 UNICEF (2016). UNICEF Annual Report 2015 Haïti (Rapport annuel 2015 de l'UNICEF: Haïti), op. cit., p. 26.

182 Comité sur les droits de l'enfant. (24 février 2016). Concluding observations on the combined second and third periodic report of Haïti, (Observations finales sur les deuxième et troisième rapports périodiques d'Haïti), op. cit.

183 Pour de plus amples renseignements, consulter Bethany Global. (2017). Bethany en Haïti. <https://www.bethany.org/global-services/countries/haïti>.

partenariat avec Terre des Hommes, 39 enfants vulnérables ont été placés en famille d'accueil, dont 15 ont été identifiés, ont reçu une formation et ont été accrédités par l'IBESR.¹⁸⁴ D'autres acteurs confessionnels et quelques ONG, dont Lumos, soutiennent les efforts de renforcement des familles pour s'assurer que les enfants des orphelinats réunis avec leurs familles puissent rester chez eux.

Bien que le gouvernement d'Haïti soit au cœur des initiatives de réforme de la prise en charge, il compte beaucoup sur les ONG pour soutenir et offrir des services de protection de l'enfance. Le financement de la protection de l'enfance provient de sources extérieures telles que l'UNICEF, l'Agence américaine de développement international (USAID), et d'autres donateurs bilatéraux. Au fur et à mesure que l'IBESR œuvre pour fermer des orphelinats dans l'ensemble d'Haïti qui ne respectent pas ses normes de prise en charge, les efforts sont enrayés par la création impromptue de nouveaux orphelinats, parfois établis par les directeurs de ceux que le gouvernement a fermés. Le soutien offert aux orphelinats en Haïti est considérablement plus fort que la capacité de l'IBESR — en 2014, l'IBESR ne disposait que de 200 assistants sociaux sur le terrain.¹⁸⁵ L'aide confessionnelle aux enfants a donc un impact énorme sur la protection de l'enfance.

Possibilité de réforme de la prise en charge

Avec la diminution de l'investissement des donateurs bilatéraux et multilatéraux, les acteurs privés ont un rôle encore plus grand dans la prise en charge des orphelins et la prévention.¹⁸⁶ Il est crucial que les donateurs confessionnels et autres donateurs américains continuent de fournir un soutien aux enfants, mais qu'ils dirigent leurs fonds vers des programmes appropriés en Haïti, qui incluent la prévention de la séparation des enfants et de leurs familles en premier lieu. Les donateurs peuvent également influencer les orphelinats gérés ou financés par les groupes confessionnels pour entamer le processus de transition vers une prise en charge familiale. L'influence des donateurs pourrait servir pour s'assurer que le personnel des orphelinats n'utilise pas les fonds à mauvais escient, qu'ils ne recrutent pas les enfants, ou qu'ils ne permettent pas les abus sous leur garde.

Les ONG confessionnelles, notamment ACCI Missions and Relief, Bethany Global, CRS, et l'initiative Faith to Action, soutiennent les programmes confessionnels de renforcement des familles. Bien que certaines grandes organisations confessionnelles opèrent en Haïti, plusieurs petits acteurs confessionnels ont élaboré des programmes pour s'assurer que les enfants sont élevés dans des familles. Ces programmes incluent les placements en famille d'accueil dans des familles haïtiennes, des petits foyers pour groupes thérapeutiques, des programmes pour les enfants qui sortent de situations de *restavek*, des programmes de santé maternelle conçus pour ne pas séparer les mères et les bébés, et une formation professionnelle pour les jeunes adultes qui quittent les orphelinats.

Ces programmes confessionnels incluent également les enfants handicapés. Lumos a rendu visite à une organisation confessionnelle dans le département du Sud qui travaille en Haïti depuis cinq ans sur les placements en famille d'accueil pour les enfants handicapés. Les parents d'accueil sont soutenus pour prendre en charge les enfants handicapés, et les enfants vont à l'école dans la communauté et ils ont accès à des soins thérapeutiques de grande qualité.¹⁸⁷ D'autres efforts sont réalisés à l'échelle de la communauté élargie. Un groupe de psychologues cliniciens se rend dans les communautés pour travailler avec les parents qui avaient cherché à abandonner leurs enfants dans des orphelinats. « Nous les aidons à accéder aux services dont ils ont besoin. Tous les gamins handicapés restent chez eux et accèdent aux services de proximité. Tous les parents, si on leur donne les outils et la possibilité, peuvent s'occuper de leurs enfants handicapés. »¹⁸⁸

D'anciens bénévoles, personnel d'orphelinats et participants de missions ont également un rôle déterminant pour la réforme de la prise en charge. Sur les 14 anciens bénévoles et participants de missions interrogés par Lumos, tous sont restés en Haïti pour continuer de servir les communautés en dehors du système des orphelinats. Maintenant, ils sont impliqués dans des activités qui incluent la santé et la nutrition infantiles, l'éducation, l'agribusiness, et la recherche et la réunification des familles.

184 UNICEF. (2016). UNICEF Annual Report 2015: Haiti (Rapport annuel 2015 de l'UNICEF: Haïti), op. cit., p. 27.

185 AlterPresse. (10 juin 2014). Droits humains, op.cit.

186 Siegfried, K. (21 octobre 2016). Will Hurricane Matthew reset Haiti's aid relationships? (L'Ouragan Matthew relancera-t-il les relations en matière d'aide en Haïti?) <https://www.irinnews.org/analysis/2016/10/21/will-hurricane-matthew-reset-haiti%E2%80%99s-aid-relationships> [accédé le 2 mars 2017].

187 Entretien téléphonique de Lumos avec un directeur organisationnel, le 26 janvier 2017; et visite d'un programme de placements en familles d'accueil pour les enfants handicapés en Haïti, le 15 mars 2017.

188 Entretien de Lumos avec le psychologue clinique no 2, Port-Au-Prince, le 16 février 2017.



Outre le travail effectué actuellement en Haïti, des efforts sont accomplis au sein des pays donateurs pour une transition du soutien et l'abandon du modèle des orphelinats. Plusieurs campagnes de plaidoyer aux États-Unis traitent le besoin de meilleures pratiques de prise en charge au sein des communautés confessionnelles. L'initiative Faith to Action offre des ressources et des outils pour les donateurs qui souhaitent interrompre leur financement des orphelinats et financer la prise en charge familiale.¹⁸⁹ Par ailleurs, l'Alliance chrétienne pour les orphelins (Christian Alliance for Orphans, CAFO) accueille des groupes confessionnels collaboratifs qui travaillent sur les questions de prise en charge en Haïti. Elle a également accueilli un atelier en six parties sur la transformation des services de prise en charge.¹⁹⁰ Ces initiatives et d'autres initiatives confessionnelles sont essentielles pour transformer les services de prise en charge et les développer dans l'intérêt supérieur des enfants.

189 Le Manuel d'orientation de Faith to Action fournit des renseignements et des outils pour les églises, les organisations confessionnelles, les donateurs et d'autres qui entreprennent la transition de la prise en charge en orphelinat vers la prise en charge au sein des familles. Faith to Action (2016). *Transitioning to Family Care for Children: A Guidance Manual*. (Transition vers la prise en charge familiale pour les enfants - Un guide d'orientation) <http://www.faithtoaction.org/wp-content/uploads/2016/12/Transitioning-Care-Guidance-Manual.pdf> [accédé le 7 mars 2017].

190 Christian Alliance for Orphans (Alliance chrétienne pour les orphelins) (2017). <https://cafo.org/> [accédé le 7 mars 2017].

Recommandations

Il y a eu une réduction importante des dépenses sur les enfants en Haïti entre 2008 et 2013, qui a eu des effets potentiellement néfastes sur une multitude de secteurs, notamment, la protection de l'enfance. Et au fur et à mesure que Haïti continue de se battre avec une insécurité alimentaire à la suite de l'ouragan Matthew et de l'impact continu de l'épidémie de choléra, de nombreux acteurs du développement international se retirent d'Haïti.¹⁹²

Si on utilisait 70 millions de dollars pour réunir les enfants et leurs familles, les 30 000 enfants des orphelinats pourraient tous être pris en charge dans une famille, ainsi qu'au moins la moitié des 207 000 enfants qui se trouvent dans les situations les plus inacceptables de domesticité d'enfant.¹⁹³ En Haïti, Lumos a trouvé que cela coûte 680 dollars pour réunir un enfant avec sa famille et pour leur fournir un soutien pour s'occuper de leurs enfants.¹⁹⁴ Cela se compare au coût de la visite d'une semaine pour un participant de missions en Haïti. Ou, si on utilisait 70 millions de dollars uniquement pour l'éducation, les frais scolaires des 200 000 enfants qui ne sont pas scolarisés en Haïti pourraient être payés pendant un an, et 340 000 enfants haïtiens de plus pourraient bénéficier du même avantage.¹⁹⁵

Dans le contexte de la diminution de l'aide internationale, les 70 millions de dollars estimés qui soutiennent actuellement un tiers du système des orphelinats en Haïti pourraient être déplacés et mieux attribués pour fournir un appui transsectoriel pour soutenir les familles haïtiennes. Cet argent pourrait et devrait être utilisé pour fournir des soins de santé de proximité, des services de l'éducation, des soins thérapeutiques pour les enfants en situation de handicap, des programmes de génération de revenus, l'assainissement, et le logement. Ces services permettraient à la plupart des familles de s'occuper eux-mêmes de leurs enfants. Des programmes de placements en famille d'accueil et d'adoption locale de bonne qualité seraient également nécessaires. Les exemples qui précèdent démontrent des alternatives potentielles, mais un investissement coordonné et cohérent est nécessaire pour diffuser les meilleures pratiques à plus grande échelle.

La prévention de la séparation des enfants et de leurs familles nécessite une modification du comportement des donateurs et des bénévoles étrangers. Une surveillance bien plus rigoureuse des programmes soutenus par les donateurs internationaux est nécessaire pour garantir que leurs fonds et leur temps bien intentionnés ne sont pas investis dans les abus, la négligence, la traite et d'autres crimes contre les enfants les plus vulnérables d'Haïti. L'investissement des acteurs confessionnels a le grand potentiel d'améliorer la vie de centaines de milliers d'enfants vulnérables en Haïti, mais il exige le respect des droits des enfants et le renforcement de leurs familles.

Aux donateurs qui donnent actuellement des fonds aux orphelinats ou qui envisagent de le faire :

- **Aider le leadership des orphelinats, y compris le leadership américains ou autre leadership international, pour aller vers des formes de prise en charge et de soutien plus appropriés, afin de s'assurer que tous les enfants puissent vivre en famille. Cela devrait inclure des activités de financement telles que : la recherche des familles et la réunification, la prestation d'un soutien aux familles pour accéder aux soins de santé et à l'éducation pour leurs enfants et pour devenir autonomes sur le plan économique, employer des assistants sociaux adéquats pour évaluer les besoins de chaque enfant, fournir des soins thérapeutiques et une réadaptation aux enfants, équiper les familles d'accueil et préparer les jeunes adultes pour la transition vers une vie autonome.**
- **Identifier les points forts et les atouts dans la communauté (les services de l'éducation, les services de santé, les services du travail social, etc.) qui peuvent être utilisés quand l'orphelinat commence à planifier une transition vers un modèle de soutien de prise en charge familiale.**
- **Rechercher les meilleures formes de prise en charge pour les enfants qui vivent en dehors des familles. Encourager l'apprentissage, la communication ouverte et les liens avec d'autres organisations et ministères qui opèrent des services de soutien familial et de prise en charge de remplacement de grande qualité.**

192 Siegfried, K. (21 octobre 2016). Will Hurricane Matthew reset Haiti's aid relationships? (L'ouragan Matthew relancera-t-il les relations en matière d'aide?), op. cit.

193 UNICEF (2016). UNICEF Annual Report 2015: Haiti (Rapport annuel 2015 d'UNICEF: Haïti), op. cit.

194 Lumos. (2016). Entrepreneurs d'orphelinats, op.cit., p32.

195 En 2013, la Banque Mondiale a estimé que cela coûte aux familles 130 dollar par an pour envoyer leurs enfants à l'école. Banque Mondiale. (12 mars 2015). Four Things You Need to Know About Education in Haiti (Quatre choses à savoir sur l'éducation en Haïti). <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2015/03/12/four-things-you-need-to-know-about-education-in-haiti> [accédé le 22 mars 2017].

- Ne pas cesser de financer un orphelinat partenaire avant la réalisation complète de la transition vers les services de prise en charge familiale, pour minimiser le risque de placer les enfants restants dans une situation encore plus préjudiciable. Une perte de financement peut entraîner une nutrition pauvre, un effectif réduit, la perte des frais scolaires, entre autres.
- S'assurer que les orphelinats partenaires ne sont pas impliqués dans des pratiques néfastes par une meilleure surveillance et un contrôle systématique, y compris l'élaboration d'une procédure de gestion des plaintes efficace pour les enfants, les familles, le personnel et les bénévoles. Investir à court terme dans un personnel et une direction qualifiés et ayant reçu une formation, et en particulier, ne pas autoriser le personnel médical sans formation à administrer de traitement aux enfants.
- Les orphelinats doivent satisfaire les normes nationales de soins. Vérifier que les orphelinats sont correctement enregistrés auprès du gouvernement haïtien, qu'ils sont inspectés régulièrement, et classés comme orphelinats « verts » sans risque considérable immédiat pour les enfants qui y vivent. Même les orphelinats sur la liste du gouvernement classés « verts » peuvent avoir des préoccupations en matière d'abus d'enfants et de protection, et nécessiter que les bailleurs de fonds contrôlent et évaluent la qualité des soins. Les signalements d'abus des enfants par les orphelinats, y compris les préoccupations soulevées par les bénévoles doivent faire l'objet d'une enquête.
- Collaborer avec les autorités nationales ou locales pertinentes et considérer la formation de coalitions avec d'autres organisations pour garantir une approche coordonnée commune concernant la prestation de services pour les enfants et les familles.
- Élaborer une politique de protection de l'enfance et de sauvegarde qui est appliquée au sein de l'orphelinat. Toute personne en contact avec les enfants, y compris les participants de missions et autres visiteurs, devrait comprendre la politique et leur accès aux enfants devrait être restreint.
- Les nouveaux donateurs et leurs églises devraient soutenir des projets locaux qui aident les familles à s'occuper de leurs enfants. Ils peuvent tirer des apprentissages auprès des églises haïtiennes et autres organisations locales concernant les alternatives au soutien des orphelinats existantes.
- Investir dans les anciens résidents qui sont maintenant de jeunes adultes et qui, depuis qu'ils ont quitté la prise en charge en orphelinat, ont besoin de renforcer leurs capacités et d'autres types de formations pour réussir et devenir entièrement autonomes, et contribuer en tant que membres de la société.
- Promouvoir au sein de leurs communautés, églises, ministères, et autres groupes le message que les enfants devraient être dans des familles, pas dans des orphelinats. Les fonds pourraient être mieux dépensés pour prévenir la séparation des enfants et de leurs familles et pour les services qui garantissent l'intérêt supérieur des enfants.

Aux bénévoles et aux participants de missions :

- Les bénévoles et les participants de missions ne devraient pas participer à un bénévolat dans les orphelinats, ni les visiter. Bien que les intentions de la majorité des bénévoles soient bonnes, ils peuvent, par inadvertance, créer une demande d'enfants qui seraient inutilement séparés de la famille ou qui seraient victimes de la traite. Le bénévolat en orphelinat implique également un roulement élevé de bénévoles, dont les données probantes indiquent qu'il crée des troubles psychologiques de l'attachement chez les enfants.
- Les bénévoles et les participants de missions devraient approcher leur engagement à l'étranger dans un esprit de l'apprentissage, et rester ouverts pour renforcer une plus grande compréhension culturelle. Non seulement le soutien qu'ils fournissent sera plus ciblé et efficace, mais aussi il créera un échange plus égal. En tant que touristes éthiques, ils peuvent faire du bien en investissant dans les entreprises locales.
- Les bénévoles devraient considérer leurs compétences existantes et la façon dont elles pourraient être utilisées avec une plus grande efficacité pour soutenir les besoins locaux. Bien que le bénévolat direct auprès des enfants soit populaire, beaucoup de personnes n'ont pas les qualifications pertinentes et nécessaires pour mieux servir les enfants. Dans de nombreux cas, ils ne seraient pas autorisés à faire un travail semblable dans leurs propres pays. Offrir d'autres compétences à une organisation locale — telle qu'une expertise en anglais, en commerce ou une autre expertise technique — pourrait être bien plus bénéfique à long terme pour travailler avec les communautés locales et renforcer leurs capacités.

- **Dans la mesure du possible, les placements en bénévolat devraient soutenir directement ou indirectement les familles et les communautés pour qu'elles restent ensemble. De nombreux types de projets contribuent à ces objectifs, tels que :**
 - Les projets pour la génération de revenus pour les familles afin qu'elles puissent prendre soin de leurs enfants d'une manière adéquate ;
 - Des activités de préparation de la communauté pour atténuer l'impact des catastrophes telles que les inondations et les séismes, pour que les enfants ne se retrouvent pas dans une position de vulnérabilité quand ces événements se produisent ;
 - Des projets éducatifs qui soutiennent les écoles et les enseignants locaux pour que les enfants n'aient pas à quitter leurs villages pour être éduqués ; et
 - Des projets pour habiliter les femmes afin de veiller à ce qu'elles puissent contribuer au soutien de leurs familles, que les filles puissent fréquenter l'école, et que les mères puissent défendre les droits de leurs enfants.
- **Les bénévoles et les participants de missions devraient poser des questions judicieuses à la compagnie, aux organisateurs des missions, ou aux autres membres de l'église, et accepter des voyages et des placements uniquement quand ils peuvent être sûrs que leur participation est éthique. Cela créera une demande de marché pour une industrie du bénévolat plus éthique.**
- **Ceux qui sont actuellement bénévoles dans des orphelinats devraient considérer de rapporter le message à leurs communautés, ministères, et universités que les enfants devraient être dans des familles, pas dans des orphelinats. Considérer de se joindre à une campagne de plaidoyer pour décourager les autres de faire du volontourisme. Lever des fonds pour les efforts de préservation de la famille dans la communauté où l'orphelinat était situé, ou encourager les églises, les écoles, ou les organisations à arrêter d'envoyer des équipes de mission à court terme dans l'orphelinat et se concentrer à la place sur le développement de la communauté.**
- **Toute personne actuellement bénévole dans un orphelinat qui est préoccupée par des pratiques néfastes à l'égard des enfants, devrait contacter l'IBESR en premier lieu et suivre ses procédures officielles, et obtenir de conseils auprès d'organisations locales réputées qui travaillent dans le domaine de la protection de l'enfance. Considérer de mettre fin précocement au placement bénévole, pour minimiser le risque pour soi-même ou autrui.**

Aux partenaires multilatéraux et bilatéraux du gouvernement (y compris les Nations Unies, les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, la France et l'Union européenne) :

- **En cas d'urgence, fournir des conseils de voyage appropriés et largement diffusés aux citoyens pour décourager le financement des orphelinats et le bénévolat dans les orphelinats. Indiquer les dangers reconnus, y compris la traite et les abus des enfants.**
- **Enquêter sur les plaintes d'abus des organisations nationales et des particuliers.**
- **Présenter des politiques claires aux agences qui opèrent en Haïti sur les orphelinats et la sauvegarde des enfants.**
- **S'assurer qu'aucune aide au développement international n'est utilisée pour construire, rénover ou soutenir les orphelinats, et élaborer des règlements internes pour interdire cette pratique. Encourager d'autres donateurs à faire de même.**
- **S'assurer que toute l'aide au développement international et tous les programmes en Haïti considèrent leur impact sur le développement social, la protection de l'enfance et la réduction de la traite. Par exemple, les programmes de sécurité alimentaire devraient être organisés pour parvenir à la majorité des familles vulnérables.**
- **Donner la priorité à l'investissement dans le renforcement des services de soutien à la santé, à l'éducation et de proximité qui permettent aux familles de s'occuper eux-mêmes de leurs enfants.**
- **Donner la priorité à l'investissement dans l'IBESR pour appliquer les objectifs de sa Stratégie de protection de l'enfance. Soutenir l'application de la stratégie pour fermer approximativement 140 orphelinats où les enfants sont exposés au plus grand risque de préjudices, d'abus et de traite.**
- **Donner la priorité à l'investissement dans le Comité de lutte contre la traite dans l'élaboration et l'application de ses Stratégie et Plan d'action nationaux.**

- S'assurer que tout le personnel des partenaires multilatéraux et bilatéraux est conscient de la traite des enfants dans les orphelinats. s'assurer que tout le travail bénévole est conforme à la meilleure pratique et à la politique d'aide étrangère stipulée de leurs gouvernements. Par exemple, l'Union européenne a stipulé que la transition des institutions vers les services de proximité est une priorité. De même, le Plan d'action du gouvernement des États-Unis sur les enfants dans l'adversité s'est engagé à donner la priorité à la prise en charge familiale, et à réduire le nombre d'enfants pris en charge dans les institutions, et ne soutient pas les orphelinats.
- S'assurer que les lignes directrices sont appliquées et que les employés, y compris les gardiens de la paix de MINUSTAH et le personnel opérationnel futur ne se portent pas bénévoles et n'investissent pas dans les orphelinats.
- Annoncer sur les sites internet officiels que les bénévoles pour Haïti ne devraient pas soutenir les orphelinats, et éduquer leurs citoyens sur les risques pour les enfants, y compris la traite.¹⁹⁶ En cas de futures crises humanitaires, telles que les ouragans et les séismes, les ambassades et autres agences devraient annoncer sur leur site internet, les alertes de voyage et autres réseaux sociaux que le soutien aux orphelinats dans les situations d'urgences peut exposer les enfants à un plus grand danger.
- Inviter la communauté confessionnelle à participer aux activités de développement.

Au gouvernement d'Haïti :

- Mettre en place un moratoire ministériel interdisant l'ouverture de nouveaux orphelinats et faire des efforts de sensibilisation.
- S'assurer que ceux qui gèrent des orphelinats dans un but lucratif ou qui utilisent des trouveurs d'enfants pour recruter des enfants par la tromperie, la coercition ou l'achat sont poursuivis en justice pour la traite d'enfants.
- Collaborer avec les donateurs, y compris la communauté internationale et confessionnelle, pour réorienter les principales ressources qui sont actuellement dépensées pour les orphelinats au lieu de soutenir la transition vers les services de proximité.
- Élaborer un système d'inspection avec des pouvoirs de sanction et de poursuites des contrevenants, afin que personne ne puisse établir ou gérer un orphelinat sans avoir été accrédité par l'État.
- Élaborer un système correct pour enregistrer quotidiennement les admissions sans les institutions et les sorties, ainsi qu'un système numérique pour suivre le mouvement des enfants à travers le système de prise en charge.
- Augmenter le nombre d'assistants sociaux de première ligne, pour soutenir les familles et assurer leur accès aux services, réduisant ainsi le nombre d'enfants dans les institutions (prévention et réunification).
- S'assurer que tous les signalements d'abus d'enfants dans les institutions sont documentés et qu'ils font l'objet d'une enquête ponctuelle. Élaborer et appliquer un mécanisme de gestion des plaintes simple pour les enfants et les familles.
- Développer un programme de sensibilisation de la communauté et des stratégies de communication de modification du comportement visant un éventail de parties prenantes, et qui avertit les familles des dangers de placer leur enfant dans un orphelinat et éduque les communautés et les bénévoles pour ne pas soutenir les orphelinats.
- Investir dans la promotion du planning familial.

¹⁹⁶ Un exemple est la façon dont l'ambassade des États-Unis au Népal y a répondu à la suite du séisme de 2016. L'ambassade a maintenant une page ressources pour les bénévoles américains au Népal. Ambassade des États-Unis au Népal. (2017). Volunteering in Nepal (Bénévolat au Népal). <https://np.usembassy.gov/u-s-citizen-services/local-resources-of-u-s-citizens/volunteering-in-nepal/> [accédé le 10 mai 2017].

Annexe 1 : DÉFINITIONS CLÉS

Orphelin

Traditionnellement, on comprend par le terme « orphelin » un enfant dont les deux parents sont décédés. Cependant, selon les indicateurs de développement mondiaux utilisés par certaines organisations, le terme « orphelin » désigne un enfant qui a perdu un parent ou les deux. L'utilisation croissante de cette dernière définition signifie que le nombre d'« orphelins » a été surestimé, ce qui a résulté en une croyance générale qu'il y a une crise mondiale des « orphelins », et en particulier en Haïti. Cette interprétation est trompeuse, car elle implique que l'enfant n'a aucun de ses parents pour s'occuper de lui. Sur l'estimation de 30 000 enfants institutionnalisés en Haïti, plus de 80 pour cent ont au moins un parent en vie et, sur cette base, la plupart de ces enfants ne devraient pas être considérés comme étant orphelins.¹⁹⁷ En fait, les parents ou autres membres de la famille rendent souvent visite à leurs enfants à l'orphelinat et ils pourraient s'occuper de leurs enfants chez eux en toute sécurité avec le soutien approprié. La plupart des enfants sont placés dans des orphelinats pour un ensemble complexe de raisons socio-économiques — la pauvreté, le handicap, le logement, et le manque d'accès aux services de santé et d'éducation, ce qui souligne le besoin urgent d'un meilleur soutien pour les familles.

Orphelinat

« Orphelinat » est un terme utilisé couramment pour décrire une institution qui loge des enfants qui ont été séparés de leurs parents, en raison d'un décès parental, d'abus d'enfants et de négligence chez soi, mais le plus souvent en raison d'un ensemble de raisons socio-économiques. Les termes « orphelinat » et « institution » sont souvent utilisés indifféremment l'un pour l'autre, car les orphelinats, comme les institutions, ont tendance à se caractériser par une culture à prédominance institutionnelle. On peut dire qu'un orphelinat a une culture institutionnelle : les enfants sont isolés de la communauté élargie et forcés à vivre ensemble ; les enfants et leurs parents n'ont pas de contrôle indépendant sur la vie des enfants et sur les décisions qui les touchent ; les exigences de l'orphelinat ont priorité sur les besoins individuels des enfants, et la nature de l'environnement signifie que les enfants ont des difficultés à former les attachements cruciaux pour un développement physique et émotionnel sain.¹⁹⁸ Aux fins du présent rapport et du contexte haïtien, le terme « orphelinat » est utilisé.

Crèche

L'IBESR définit une crèche comme étant un centre pour enfants qui est censé recevoir les enfants abandonnés et nécessiteux. Contrairement à un orphelinat, l'objectif d'une crèche est de faciliter l'adoption nationale ou internationale des enfants sous sa garde.¹⁹⁹ Dans les crèches, les enfants ont en général moins de cinq ans, tandis que les orphelinats hébergent les enfants plus âgés.²⁰⁰ Aux fins du présent rapport, la définition des « orphelinats » inclut les crèches.

Prise en charge familiale

La prise en charge familiale fait référence à une prise en charge au sein d'un milieu familial. Cela inclut : la prise en charge par la famille biologique de l'enfant, la prise en charge intrafamiliale, où l'enfant vit avec des membres de la famille existante ou un ami proche de la famille, le placement en famille d'accueil, où l'enfant vit avec une autre famille au domicile de cette famille, et l'adoption, où une famille adopte légalement l'enfant. Dans des milieux familiaux, les enfants vivent dans la communauté et ont accès à la vie de la communauté, et ils reçoivent le genre de soins individualisés et le soutien cohérent de la personne qui s'occupe d'eux que les orphelinats ne peuvent pas offrir. Les orphelinats et les bailleurs de fonds des orphelinats font de plus en plus référence à leurs orphelinats comme étant « une prise en charge familiale », bien que l'une des caractéristiques les plus importantes de la vie de famille soit absente et qu'une culture institutionnelle

197 Institut du Bien Etre Social et de Recherches. (Juin 2013). Annuaire des Maisons d'Enfants en Haïti 2013.

198 Commission européenne. (2009). Report of the Ad Hoc Expert Group on the Transition from Institutional to Community-based Care. (Rapport du groupe d'experts ad hoc sur la transition d'une prise en charge institutionnelle vers une prise en charge de proximité) <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&newsId=614&furthNews=yes> [accès le 2 mars 2017].

199 IBESR. (Juin 2013). Annuaire des Maisons d'Enfants en Haïti 2013, p. 2.

200 Entretien de Lumos avec le personnel de l'UNICEF, Port-Au-Prince, le 22 février 2017.

y prévale. Dans certains cas, les orphelinats sont divisés en foyers pour groupes plus petits à l'intérieur d'un campus, ce qui donnant l'impression d'une prise en charge « comme en famille » ; cependant, rappelons-le, ils ne peuvent pas offrir les caractéristiques les plus importantes d'un milieu familial, et les enfants qui y vivent sont exposés à un risque de préjudice provenant des caractéristiques persistantes d'une culture institutionnelle, telles que la ségrégation de la communauté et un manque de soins individualisés. Il ne faut pas les confondre avec les petits foyers collectifs, qui sont susceptibles d'être nécessaires dans tous les systèmes pour une très petite minorité d'enfants - ils devraient être constitués de très petites unités, chacune hébergeant entre 4 et six enfants, intégrées dans la communauté, et prenant la forme d'une maison ou d'un appartement normal dans une rue normale, avec un personnel suffisant et très qualifié capable de satisfaire les besoins spécifiques des enfants.

Organisation confessionnelle

Historiquement, les organisations confessionnelles ont joué un rôle énorme dans le développement international en fournissant des services par l'intermédiaire de réseaux d'églises et intervenant là où aucun service gouvernemental n'est disponible. Il n'existe aucune définition généralement acceptée de ce qu'est une organisation confessionnelle (FBO). Cependant, les FBO se caractérisent par une des particularités suivantes : « une affiliation avec un organe religieux ; une déclaration de mission avec une référence explicite à des valeurs religieuses ; un soutien financier provenant de sources religieuses ; et/ou une structure de gouvernance où la sélection des membres du conseil ou du personnel se base sur des croyances ou une affiliation religieuses et/ou des processus décisionnels fondés sur des valeurs religieuses. »²⁰⁰

201 Ferris, E. (juin 2005). Faith-based and secular humanitarian organizations (Organisations confessionnelles et laïques). *International Review of the Red Cross* 87 (858). (Revue internationale de la Croix-Rouge) https://www.icrc.org/eng/assets/files/other/irrc_858_ferris.pdf [accédé le 9 février 2017], p. 312.

Annexe 2 : MÉTHODES

Le présent rapport se fonde sur une analyse des données, des recherches effectuées par Lumos dans le pays entre octobre 2016 et février 2017, y compris des entretiens avec des témoins clés, et des documents relatifs aux opérations de Lumos en Haïti, notamment l'évaluation de 140 enfants dans quatre orphelinats aux côtés de l'agence gouvernementale de protection de l'enfance - l'Institut du Bien-Etre Social et de Recherches, IBESR.

Les dix-huit derniers mois, Lumos a travaillé étroitement avec l'IBESR et la Brigade de Protection des Mineurs (le département de la police chargé de la protection de l'enfance, BPM) pour fermer quatre orphelinats dont les pratiques de prise en charge étaient mauvaises et qui offraient des conditions extrêmement néfastes.

Recherche sur les principaux informateurs

Pour établir des tendances du traitement des enfants dans certains orphelinats en Haïti et de la qualité de la vie à la sortie de la prise en charge, Lumos a interrogé plus de 80 particuliers qui ont eu une expérience des orphelinats haïtiens. Parmi eux, Lumos a parlé à 44 anciens résidents dans quatre endroits différents : à Arcahie et Port-Au-Prince dans le département de l'ouest, à Jérémie et autour de Jérémie dans le département de la Grand-Anse ; et dans Les Cayes, dans le département du sud. Les enfants et les jeunes adultes ont été identifiés par des assistants sociaux, des organisations non gouvernementales partenaires (ONG) et d'anciens bénévoles d'orphelinats. Par ailleurs, Lumos a parlé avec six parents qui avaient été réunis avec leurs enfants.

Pour mieux comprendre l'aide au développement international en Haïti et le soutien confessionnel aux orphelinats, plus de 30 des entretiens ont été conduits en personne en Haïti, par téléphone, ou par courriel avec les membres des organisations qui offrent une assistance aux enfants dans les orphelinats, et les anciens résidents ; le personnel actuel et ancien d'orphelinats, des prestataires de services de santé (y compris des infirmiers et des psychologues agréés), des organisations internationales humanitaires et de développement (y compris des organisations confessionnelles), des responsables du gouvernement de l'IBESR, et d'anciens participants de missions et bénévoles d'orphelinats, qui ont passé entre au moins deux semaines et plusieurs mois à travailler dans les orphelinats dans l'ensemble du pays.

Les 44 anciens résidents (23 hommes et garçons et 21 femmes et filles) venaient de 15 orphelinats différents, essentiellement du département de l'ouest où 69 pour cent des orphelinats du pays sont situés, selon une enquête effectuée par le gouvernement en 2013.²⁰² Les autres entretiens avec les informateurs clés supplémentaires ont confirmé des tendances de 45 autres orphelinats dans différents départements. La vaste expérience du personnel de l'IBESR et autres assistants sociaux qui ont travaillé dans tout le pays depuis des décennies sur la question de la protection de l'enfance et les enfants dans les orphelinats d'Haïti ont fourni une perspective précieuse.

Données quantitatives

Le présent rapport se fonde sur une évaluation des orphelinats haïtiens menée par l'IBESR en 2013.²⁰³ Aucune autre donnée de sondage sur les orphelinats à l'échelle nationale n'est disponible. En outre, il n'existe aucune donnée sur le financement privé relatif aux orphelinats.

Pour estimer l'envergure du financement international des orphelinats d'Haïti, Lumos a mené une collecte de données qui a inclus une revue des donateurs des orphelinats d'Haïti. Lumos a examiné les informations fiscales les plus récentes et le reportage public de près de 260 donateurs identifiés des orphelinats en Haïti pour les exercices fiscaux des plus récents exercices.

Lumos a déterminé les quantités de financement des orphelinats en examinant les ONG et les fondations enregistrées ; les informations relatives aux projets sur les sites internet des donateurs, y compris les ONG, les orphelinats d'Haïti qui ont une présence en ligne, et d'autres organisations privées telles que des agences de voyages, des organisations de voyages de

202 Sur les 752 orphelinats connus à l'époque de l'enquête menée par l'IBESR en 2013, 519 étaient du département de l'ouest. IBESR. (Juin 2013). Annuaire des Maisons d'Enfants en Haïti 2013, op. cit.

203 Ibid

missions, et des églises, et des documents fournis par les personnes interrogées. Les organisations et autres acteurs privés ont été identifiés en consultant d'anciens bénévoles de missions, des agrégateurs en ligne qui utilisent des termes de recherche pertinents, et des ONG qui certifient les entités et leurs moteurs de recherche.

Lumos s'est basé sur 990 déclarations d'impôts américaines, des rapports d'œuvres caritatives canadiennes et britanniques, et d'autres renseignements fiscaux identifiés ci-dessus. Ce processus s'est prouvé difficile, car les données financières sont enregistrées et rapportées de différentes façons, ou, dans le cas de certaines organisations, notamment les églises, ne sont pas rapportées du tout. Les données entre les exigences de rapport financier de différents pays varient aussi beaucoup et peu d'organisations étaient claires sur les sommes consacrées aux orphelinats par rapport aux autres programmes, qui peuvent inclure la santé de proximité, l'éducation, et la nutrition, entre autres. Cela rend la comparaison et la ventilation des données financières entre les sources difficiles à réaliser. L'analyse tire des conclusions raisonnables des données disponibles en utilisant les estimations les plus prudentes possible.

Voici une brève description des méthodes de collecte de données quantitatives :

- **La recherche internet a commencé par la compilation d'une liste de donateurs étrangers en commençant par les ONG américaines, canadiennes et britanniques enregistrées à l'aide des termes de recherche « Haïti » et d'une combinaison des termes suivants : « orphelinat », « orphelin », et « enfant » — Lumos n'a pas commencé par une recherche basée sur une confession quelconque pour éviter toute partialité. Puis la recherche a extrapolé davantage de renseignements, y compris si l'organisation était confessionnelle, les noms des orphelinats qui recevaient un soutien et leur nombre, la ventilation des projets pour identifier les niveaux de financement, et si l'organisation offrait des missions, parmi d'autres données collectées.**
- **Des donateurs supplémentaires ont été identifiés et ajoutés à la liste des donateurs de la façon suivante : les donateurs mentionnés durant les entretiens, les donateurs figurant sur une liste sur les sites internet des orphelinats, une recherche du Conseil évangélique pour la responsabilité financière des États-Unis (Evangelical Council for Financial Accountability) et par le biais d'articles de journaux qui énonçaient les donateurs, les montants du financement et les dates des dons. Une vérification croisée a été effectuée pour éviter les doublons.**
- **En plus de la liste des donateurs, un échantillon aléatoire d'orphelinats a été pris (100 sur 752) en utilisant l'évaluation 2012-2014 des orphelinats d'Haïti réalisée par l'IBESR. Lumos a essayé de vérifier la présence internet de ces orphelinats et leurs liens vers des donateurs étrangers. Cette recherche a fourni considérablement moins de données, car 46 pour cent seulement des orphelinats de l'échantillon avaient une présence sur l'internet, et seulement 42 pour cent mentionnaient leurs sources de financement. Cependant, elles étaient toutes des FBO ou des églises, et 86 pour cent des donateurs venaient d'Amérique du Nord.²⁰⁴**
- **Les bénévoles, les agences de voyages de mission, et les tour-opérateurs qui offrent des « visites d'orphelinats ou du bénévolat dans un orphelinat » ont été rassemblés à l'aide d'une recherche en ligne et ajoutés aux groupes identifiés durant la recherche plus approfondie sur place.**

Considérations d'ordre éthique

Lumos a interrogé des enfants et de jeunes personnes dans des refuges ou des foyers de transition, chez eux ou au domicile de leurs aidants, ou au bureau de Lumos à Port-Au-Prince en Haïti. Les entretiens avec les enfants et les jeunes adultes ont été menés individuellement, dans certains cas en présence d'assistants sociaux haïtiens qui connaissaient les personnes interrogées et les présentaient à Lumos, ou en groupe quand les anciens résidents se sentaient plus à l'aise de cette façon. Les entretiens ont été menés en anglais, en français ou en créole avec un interprète pour la traduction en créole selon les besoins. Lumos n'a pas cherché à mener d'entretiens avec les enfants qui vivent actuellement dans les orphelinats pour sauvegarder leur sécurité et éviter des risques de représailles.

Le personnel de Lumos a discuté de l'objectif de l'entretien avec tous les témoins, sa nature volontaire et confidentielle, la façon dont les informations seraient utilisées, et qu'aucune indemnité ne serait offerte pour la participation. Les entretiens ont typiquement duré entre 45 et 90 minutes.

La recherche exigeait de traiter des sujets sensibles, notamment les abus sexuels et les violences physiques, auxquels les anciens résidents n'ont peut-être pas répondu honnêtement en raison d'une variété de craintes et d'un manque de confiance. Nous avons pris soin avec les victimes de minimiser le risque supplémentaire de traumatisme ou d'exposition à un risque

203 34 bailleurs de fonds venaient des États-Unis, 6 étaient français, 2 canadiens, et 1 allemand. Ils étaient tous des organisations confessionnelles ou des églises. L'écart avec le financement plus élevé français pourrait indiquer un financement plus important des acteurs français qui ne sont pas des ONG officielles.

physique que le rappel de leur expérience pourrait engendrer. Le personnel de Lumos a corroboré les renseignements recueillis auprès des enfants et des jeunes adultes avec les renseignements provenant d'autres sources, y compris des entretiens avec les parents et d'anciens bénévoles d'orphelinats.

Dans tout le rapport, les noms et des renseignements susceptibles d'identifier les personnes interrogées n'ont pas été divulgués pour protéger leur vie privée. Des pseudonymes ont été utilisés à la place des noms de tous les enfants et jeunes personnes cités ou décrits dans le présent rapport. De plus, Lumos a choisi de ne pas nommer les orphelinats identifiés dans les entretiens pour protéger les anciens résidents et leurs familles, ainsi que les anciens bénévoles ou membres du personnel. Les acteurs impliqués dans les abus dans les orphelinats et les orphelinats mêmes ne sont identifiés que lorsque la source est publique, comme dans un article de journal.

Annexe 3 : Standards minima de prise en charge pour les orphelinats de l'IBESR

Conformément aux articles de la loi de 1971 régissant les normes relatives à la prise en charge dans les maisons d'enfants, le gouvernement d'Haïti a énoncé les conditions de qualité de la prise en charge suivantes.²⁰⁵

Les conditions des enfants :

- les enfants sont propres ;
- les enfants ont des vêtements propres ;
- les enfants sont en bonne santé physique et mentale ;
- les enfants sont bien nourris avec 3 repas réguliers et équilibrés par jour.

Les conditions du bâtiment :

- le bâtiment doit être sécurisé ;
- chaque enfant doit avoir son propre lit ;
- les dortoirs doivent être aérés et gérés de façon à ce que les enfants soient séparés par âge et par sexe.

Les services disponibles :

- le centre doit avoir une école (ou les enfants doivent être envoyés à l'école en dehors du centre) ;
- le centre doit avoir une infirmerie avec les fournitures médicales appropriées ;
- le centre doit faciliter la réunification des familles ;
- le centre a un programme d'activités de loisirs.

Le personnel :

- le centre a un personnel qualifié et suffisant ;
- le centre a au moins un assistant social ;
- le centre a au moins un infirmier ;
- le centre a un médecin affilié.

Le traitement des enfants :

- le châtime corporel ou inhumain est interdit et constitue une infraction pouvant entraîner le renvoi (par exemple, les coups, l'isolation, le travail difficile) ;
- Pas de négligence d'enfants (malnutrition, manque de supervision, risque d'accident).

205 Traduit d'après l'original en français: IBESR. (Juin 2013). Annuaire des Maisons d'Enfants en Haïti 2013, op. cit., p. 217.

L'évaluation des centres résidentiels et leur classification :

- les standards pour une qualité de prise en charge « verte » : les standards sont respectés, mais ils pourraient être améliorés. Le placement provisoire des enfants dans le centre pourrait être dans leur intérêt supérieur et contribuer à leur bien-être;
- les standards pour une qualité de prise en charge « jaune » : la majorité des standards n'est pas respectée, mais les plus importants le sont (conditions de salubrité, santé, nutrition, protection, et éducation). Avec un soutien, les conditions pourraient contribuer au bien-être des enfants dans les cas de placement provisoire. Les standards qui exigent une amélioration doivent être soulignés pour que le centre les traite et garantisse une prise en charge de meilleure qualité;
- les standards pour une qualité de prise en charge « rouge » : le centre ne respecte aucun des standards les plus importants. Le placement provisoire des enfants dans un tel centre ne serait pas dans leur intérêt supérieur et ne pourrait pas contribuer à leur bien-être dans les conditions existantes. Commentaire : la qualité des standards de prise en charge serait également considérée comme « rouge » dans les cas de violences présumées (sexuelles, physiques, ou psychologiques) et/ou s'il y a une grave négligence (malnutrition, manque de supervision, conditions insalubres).

For more information visit our website wearelumos.org
find us @Lumos on Twitter or email us on info@wearelumos.org

Lumos Foundation, founded by J.K. Rowling, is a company limited by guarantee
registered in England and Wales no. 5611912. Registered charity no. 1112575.

© Lumos. All rights reserved. (05.17)